

Mda

Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne

Mra

Champagne-
Ardenne



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	p.4
I. PARTIE TECHNIQUE	p.7
I.1. POPULATION DE REFERENCE ET POPULATION RETENUE	p.8
I.2. METHODE DE REDRESSEMENT	p.9
I.3. PROFIL DES PERSONNES INTERROGEEES	p.10
II. PRATIQUES ACTUELLES DE SANTE ET DE TELESANTE	p.11
II.1. REACTION FACE A UN PROBLEME DE SANTE	p.12
II.2. DIFFICULTES RENCONTREES	p.14
II.2.1. La prise de rendez-vous chez le médecin généraliste	p.14
II.2.2. La prise de rendez-vous chez le médecin spécialiste	p.16
II.2.3. Temps pour rejoindre différents points santé	p.18
II.2.4. Conservation et rangement des documents de santé	p.21
II.2.5. Utilité du carnet de santé	p.24
II.3. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	p.27
II.3.1. Accès et utilisation d'internet	p.27
II.3.2. Consultation de sites internet de santé	p.29
II.3.3. Achats de santé sur internet	p.31

III. CONNAISSANCE ET CRAINTES PAR RAPPORT AUX NOUVEAUTES EN COURS	p.33
III.1. DOSSIER MEDICAL PERSONNEL	p.34
III.2. DOSSIER PHARMACEUTIQUE	p.41
III.3. SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : AMELI.FR	p.43
III.4 . AVIS SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA SANTE	p.47
IV. TYPOLOGIES DE PERSONNES SELON LEUR DEGRE D'ADHESION AUX PROJETS ET OPPORTUNITES PROPOSES PAR LA TELESANTE	p.51
IV.1. LES NOVATEURS	p.52
IV.2. LES RESISTANTS	p.53
IV.1. LES PATIENTS REGULIERS ET LEURS PROCHES	p.54
CONCLUSION GENERALE	p.56
ANNEXES	p.63
BIBLIOGRAPHIE	p.64
LEXIQUE	p.65
QUESTIONNAIRE « Notre santé demain avec les nouvelles technologies »	p.66

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

PROBLEMATIQUE

Depuis 2004, les pouvoirs publics veulent faire bénéficier le système de santé des atouts des technologies de l'information. Ainsi, on entend parler aujourd'hui de télésanté, de e-santé, de télé-médecine, expressions nouvelles recouvrant des champs plus ou moins vastes et précis, pour évoquer l'utilisation du numérique en santé.

Même si les aspects techniques, organisationnels et financiers de ces pratiques nous dépassent, elles ne laissent pas indifférent le mouvement familial.

Comment serons-nous soignés demain ? Ce sujet a en effet, de multiples enjeux :

- Pour les familles, les personnes âgées, les populations des territoires ruraux : on constate partout des difficultés grandissantes pour accéder à un praticien, pour se soigner.
- Pour les professionnels de santé qui devront utiliser les possibilités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer leurs capacités d'intervention.
- Pour l'organisation de notre système de santé quoi répondre à des besoins de plus en plus variés, dans les meilleures conditions : choix des dispositifs et outils à mettre en place, coût à y consacrer.

Et aussi, que devient le patient, l'usager avec la mise en place de ces technologies innovantes qui vont conduire à de nouvelles organisations de santé ?

- Il est rarement présent, voire peu évoqué dans les lieux et instances où se réfléchissent cette évolution
- Il semble peu ou mal informé de ces changements prochains, tels que la mise en place du Dossier Médical Personnel ou du Dossier Pharmaceutique. Or la méconnaissance fait peur et l'ignorance inhibe.

Ces pratiques émergentes suscitent donc tout à la fois craintes et engouement, mais avant tout beaucoup de questionnements.

C'est pour ces raisons que, les quatre UDAF de Champagne-Ardenne et l'URAF de cette région ont souhaité réaliser cette enquête intitulée « Notre santé demain avec les nouvelles technologies » grâce à leur Observatoire départemental des Familles, mutualisé en région.

Pour l'URAF, cet observatoire doit contribuer à intégrer le ressenti et les préoccupations de la population dans les évolutions du système de santé. Il s'inscrit ainsi dans l'ensemble des réflexions menées en région notamment sous l'égide de CARINNA et a pour vocation de faire entendre aussi une voix des familles sur un sujet qui les concerne au moins au même titre que les institutions, les professionnels de la santé ou encore les industriels.

L'URAF souhaite donc contribuer, à sa place, aux évolutions du système de santé en région.

Plus précisément, cette étude a pour but de disposer d'éléments d'information pour répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les difficultés actuelles des champ-ardennais pour leur accès à la santé ? Quelles sont leurs réactions ?

- Les usagers sont-ils informés de la mise en place des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé ?
- Les usagers sont-ils prêts et préparés à y adhérer ?

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces différents questionnements, il s'agit de recueillir trois éléments d'information et surtout d'étudier la relation entre eux :

- Repérer les pratiques actuelles de santé

Le premier objectif de l'enquête consistera à identifier les pratiques actuelles des usagers champ-ardennais au sujet de leur santé.

On s'attachera également, dans cette première partie, à repérer les difficultés que les usagers champ-ardennais rencontrent aujourd'hui dans leurs pratiques de santé (prises de rendez-vous chez leur médecin, temps pour rejoindre différents points médicaux, conservation des documents médicaux, utilisation du carnet de santé...).

Il s'agira enfin, d'étudier comment ils utilisent les nouvelles technologies, notamment pour le suivi de leur santé.

- Etudier la connaissance et les craintes des champ-ardennais en ce qui concerne les nouveautés proposées par la télésanté

On analysera ici le degré de connaissance de différentes opportunités offertes par les nouvelles technologies telles que le Dossier Médical Personnel (DMP), le Dossier Pharmaceutique (DP) et le site de l'assurance maladie ameli.fr.

Chacune de ces nouveautés proposées aux usagers du système de santé sera également, analysée en fonction des craintes et des attentes qu'elles suscitent.

- Identifier des typologies de personnes selon leur degré d'adhésion aux projets et opportunités proposés par la télésanté

Nous tenterons dans cette troisième partie d'identifier des typologies de personnes selon leur degré d'adhésion aux projets et opportunités proposés par la télésanté :

- « les novateurs » : ils ont déjà intégré les nouvelles technologies dans leur quotidien et leur pratique de santé ;
- « les résistants » : ils ne connaissent pas l'existence des pratiques de santé innovantes ;
- « les patients réguliers et leurs proches » : le suivi d'un traitement médical régulier amène-t-il à un intérêt particulier pour la télésanté.

Il s'agira alors de savoir ce qui peut amener chacun d'entre eux à évoluer vers l'intégration de ces pratiques dans leur suivi médical.

I. PARTIE TECHNIQUE

**POPULATION DE REFERENCE
ET POPULATION RETENUE**

METHODE DE REDRESSEMENT

PROFIL DES PERSONNES INTERROGEES

I.1. POPULATION DE REFERENCE ET POPULATION RETENUE

L'ensemble des champardennais de 18 ans et plus peut être concerné par cette étude. La population de référence pour cette enquête est donc constituée de personnes champardennaises de 18 ans et plus.

La population qui a été retenue pour participer à cette enquête est composée de 9 144 noms de personnes champardennaises de 18 ans et plus, répartis entre les différents départements dans les mêmes proportions que la population de référence :

	Population de référence		Echantillon		Retour	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ardennes	217 918	20.9	1 920	21.0	422	22.7
Aube	237 447	22.7	1 950	21.3	360	19.4
Marne	442 796	42.4	3 835	41.9	728	39.2
Haute-Marne	146 120	14.0	1 439	15.7	347	18.7
Total	1 044 281	100%	9 144	100%	1857	100%

Source INSEE : Estimations de population au 1^{er} janvier 2010
Population de 18 ans et plus

Les 9 144 noms de personnes à interroger ont été sélectionnés via la société Médiapost de manière aléatoire hormis les deux critères cités ci-dessus (personnes de 18 ans ou plus, répartis sur 4 départements) et adressés par voie postale.

Les UDAF et l'URAF de la région Champagne-Ardenne ont choisi de ne pas interroger les familles adhérentes à leurs unions mais bien cet échantillon afin de permettre la meilleure représentativité des familles champardennaises.

Au total, **1 857 réponses ont été reçues** sur les envois acheminés soit **un taux de retour global de 21.8%**.

Ce taux de retour est particulièrement important pour un questionnaire proposé par voie postale, ce qui prouve l'intérêt porté par les champardennais pour ce type d'enquête et pour les questions d'ordre familial.

	Echantillon		Courrier non distribué		Retour	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ardennes	1 920	21.0	127	6.6	422	23.5
Aube	1 950	21.3	159	8.1	360	20.1
Marne	3 835	41.9	260	6.8	728	20.4
Haute-Marne	1 439	15.7	79	5.5	347	25.5
Total	9 144	100%	625	6.8	1857	21.8

I.2. METHODE DE REDRESSEMENT

Puisque le profil des répondants ne correspondait pas exactement à celui de la population des personnes de 18 ans et plus en Champagne-Ardenne, un travail de redressement a été effectué. Il consiste à reprendre le profil de cette population à partir des données de l'INSEE et à redessiner l'échantillon d'étude en fonction des caractéristiques de cette population.

Un redressement est effectué simultanément concernant la répartition de la population champardennaise par département et selon l'âge. Grâce à ce procédé, les résultats peuvent être généralisés à l'ensemble de la population (de personnes de 18 ans et +) champardennaise, considéré selon les deux variables sus-mentionnées.

Une pondération est donc effectuée sur chaque questionnaire pour donner un poids plus important dans l'analyse aux questionnaires sous représentés (ex : questionnaires des personnes âgées de 18 à 39 ans) et un poids moindre aux questionnaires sur représentés (ex : questionnaires des personnes âgées de 60 ans et plus).

Ce choix provoque une baisse du nombre de questionnaires étudiés et leur pondération, mais permet de généraliser les résultats présentés à la population champardennaise.

Population Champardennaise par département et redressement

	Population de référence		Retour*		Variable redressée		Pondération appliquée à chaque questionnaire
		%		%		%	
Ardennes	217 918	20.9	351	24%	310	21%	0.88
Aube	237 447	22.7	274	19%	336	23%	1.23
Marne	442 796	42.4	568	38%	628	42%	1.11
Haute-Marne	146 120	14.0	288	19%	207	14%	0.72
Total	1 044 281	100%	1481	100%	1481	100%	1

Source INSEE : Estimations de population au 1^{er} janvier 2010 Population de 18 ans et plus

Population Champ-ardennaise selon l'âge

	Population de référence		Retour *		Variable redressée		Pondération appliquée à chaque questionnaire
		%		%		%	
18 à 39 ans	366 585	35.1	385	26	520	35%	1.35
40 à 59 ans	368 294	35.3	577	39	523	35%	0.90
60 ans et plus	309 402	29.6	519	35	438	30%	0.84
Total	1 044 281	100%	1 481	100%	1481	100%	1

Source INSEE : Estimations de population au 1^{er} janvier 2010 Population de 18 ans et plus

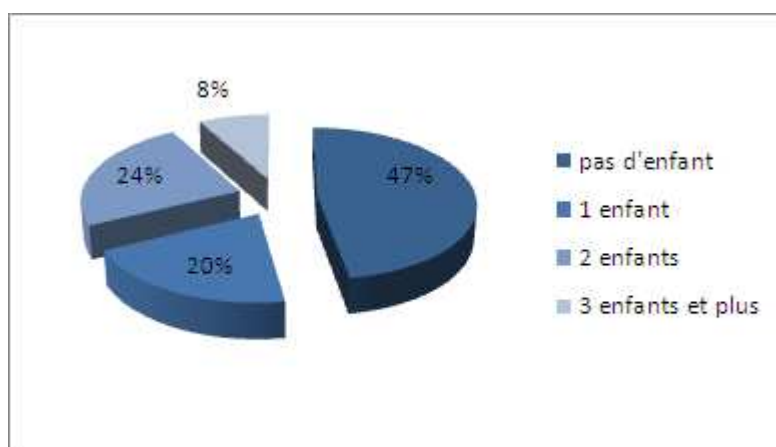
* les questionnaires pour lesquels la réponse « année de naissance » n'a pas été remplie, n'ont pas pu être retenus dans ce redressement et donc dans la suite de l'analyse.

I.3. PROFIL DES PERSONNES INTERROGÉES

Dans notre échantillon après redressement, 75% des personnes interrogées vivent en couple tandis que 25% des personnes sont seules.

47% des personnes interrogées ont des enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge



Dans les familles avec enfants à charge, 25% sont composées d'enfants de 0 à 6 ans, 28% des familles ont un aîné entre 7 et 12 ans, 26% ont un aîné âgé de 13 à 17 ans et 21% ont un aîné de 18 ans et plus (Cette variable est calculée à partir de l'âge de l'enfant le plus âgé de la famille.).

Dans notre échantillon après redressement, 62% des personnes exercent une activité.

Catégorie Socio-Professionnelle du répondant actif

Agriculteur	4%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4%
Profession libérale	3%
Cadre, ingénieur, professeur	16%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	14%
Employé	52%
Ouvrier	7%

Situation des répondants sans emploi

En recherche d'emploi	12%
Retraité	71%
maladie, handicap	3%
Etudiant	2%
Au foyer	9%
Autres cas	3%

II. PRATIQUES ACTUELLES DE SANTÉ ET DE TÉLÉSAITÉ

REACTION FACE A UN PROBLEME DE SANTE

DIFFICULTES RENCONTREES

UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

II.1 REACTION FACE A UN PROBLEME DE SANTE

Dans ce paragraphe, il s'agit d'identifier les pratiques actuelles des usagers champ-ardennais au sujet de leur santé.

On s'attachera également à repérer les difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui dans leurs pratiques de santé (prises de rendez-vous chez leur médecin, conservation des documents médicaux, utilisation du carnet de santé...).

Et aussi d'étudier comment ils utilisent les nouvelles technologies, notamment pour le suivi de leur santé.

La première question de l'enquête porte sur la réaction des champ-ardennais face à un problème de santé non vital, pour eux-mêmes ou un de leurs proches.

Quelle est votre réaction, face à un problème de santé non vital, pour vous ou un proche ?



	vous vous soignez vous-même pendant quelques jours	vous en parlez à une personne de votre entourage	vous cherchez des informations sur des ouvrages spécialisés	vous consultez un site internet "santé"	vous consultez un professionnel de santé	vous allez aux urgences
Très souvent	56%*	10%	4%	7%	11%	0%
Assez souvent	30%	29%	8%	14%	34%	1%
Assez rarement	12%	42%	30%	29%	46%	20%
Jamais	2%	19%	58%	51%	9%	79%

*Note de lecture : Lorsqu'ils sont confrontés à un problème de santé non vital, pour eux-mêmes ou un de leurs proches, 56% des champ-ardennais se soignent très souvent par eux-mêmes pendant quelques jours.

86% des champ-ardennais interrogés se soignent par eux-mêmes pendant quelques jours face à un problème de santé non vital, pour eux-mêmes ou un de leurs proches, 39% en parlent souvent à une personne de leur entourage.

On remarque que le pourcentage de personnes qui consultent souvent des informations sur un site internet de « santé » (21%) est supérieur au pourcentage de personnes qui recherchent souvent des informations sur des ouvrages spécialisés (12%).

45% des personnes interrogées consultent souvent un professionnel de santé face à un problème de santé non vital. 9% n'y ont jamais recours.

Enfin, une large majorité des champ-ardennais (99%) ne va que très rarement ou jamais aux urgences pour un problème de santé non vital.

« SE SOIGNER PAR SOI-MEME PENDANT QUELQUES JOURS » : SOUVENT POUR 86%

89% des femmes contre 81% des hommes se soignent souvent pendant quelques jours par eux-mêmes.

De la même manière, les personnes les plus jeunes se soignent plus souvent par eux-mêmes pendant quelques jours. Ainsi, 90% des 18 – 39 ans se soignent souvent seuls pendant quelques jours contre 81% des 60 ans et plus.

Enfin, 90% des personnes dont les revenus du foyer sont supérieurs à 2 500€ par mois se soignent souvent seuls pendant quelques jours, c'est le cas de seulement 78% des personnes dont les revenus mensuels du foyer sont inférieurs à 1 000€.

On peut penser que se soigner seul représente un coût que les personnes à faibles revenus ne peuvent pas supporter, celles-ci préfèrent donc, soit renoncer aux soins, soit consulter un médecin pour être remboursés.

« CONSULTER UN SITE INTERNET SANTE » : SOUVENT POUR 21%

Face à un problème de santé non vital, pour eux-mêmes ou un de leurs proches, 24% des personnes âgées de 18 à 39 ans consultent souvent un site internet de santé contre seulement 18% des personnes de 40 ans et plus.

Enfin, face à un problème de santé non vital, 90% des personnes qui consultent souvent un site internet de santé, se soignent seules pendant quelques jours contre 85% de ceux qui ne consultent pas internet.

En résumé, face à un problème de santé on vital pour eux-mêmes ou un de leurs proches,

- 86% des Champ-ardennais se soignent par eux-mêmes pendant quelques jours.
- 45% consultent un professionnel de santé
- et 21% consultent un site internet de santé.

Les personnes les plus jeunes sont plus promptes à se soigner elles-mêmes pendant quelques jours et à consulter un site internet de santé.

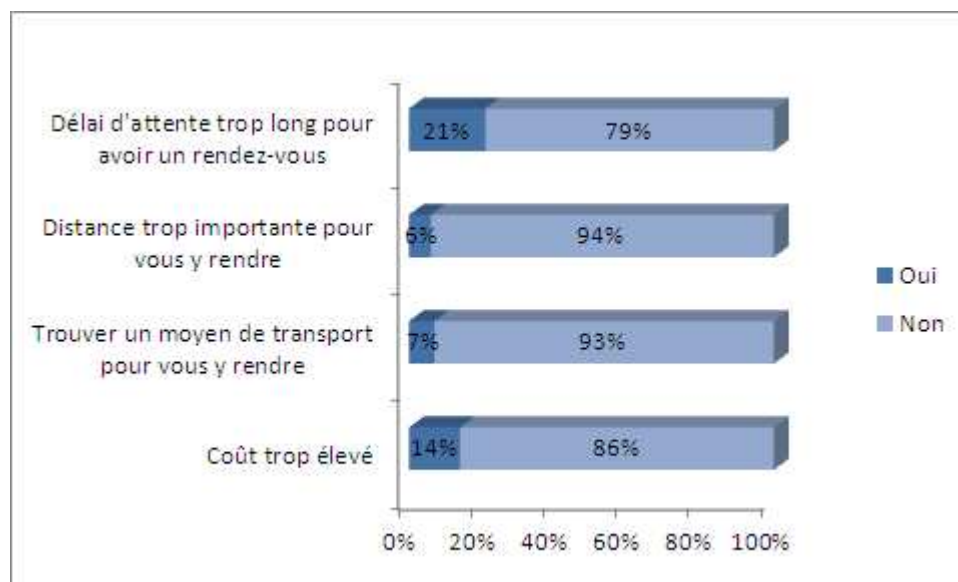
II.2 DIFFICULTES RENCONTREES

Il s'agit de repérer les difficultés que les usagers champ-ardennais rencontrent aujourd'hui dans leurs pratiques de santé : prises de rendez-vous chez leur médecin, temps pour rejoindre différents points médicaux, conservation des documents médicaux, utilisation du carnet de santé...

II.2.1. LA PRISE DE RENDEZ-VOUS CHEZ LE MEDECIN GENERALISTE

La 2^{ème} question de l'enquête permet de repérer certaines difficultés.

Pour consulter votre médecin généraliste / référent, quelles difficultés rencontrez-vous ?



Pour 21% des personnes interrogées, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est jugé trop long. 14% estiment le coût de la consultation trop élevé.

En revanche, seuls, 7% des sondés rencontrent des difficultés pour trouver un moyen de transport pour se rendre chez leur médecin et 6% jugent la distance pour se rendre chez leur médecin généraliste trop longue.

« AU SUJET DU DELAI D'ATTENTE »

Les personnes actives, les personnes les plus jeunes et les parents avec enfants à charge estiment plus fréquemment que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est trop long.

Ainsi, 25% des personnes en activité estiment que le délai d'attente est trop long pour avoir un rendez-vous contre seulement 13% des personnes sans activité.

De la même manière, 26% des 18-39 ans trouvent ce délai trop long contre 22% des 40-59 ans et seulement 12% des 60 ans et plus.

Enfin, 27% des parents (avec enfants à charge) estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est trop long contre 15% des personnes sans enfant.

Par ailleurs, les personnes qui trouvent que le délai d'attente est trop long pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin développent des comportements différents :

- Ainsi, 91% des personnes qui estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est trop long, se soignent souvent par eux-mêmes pendant quelques jours en cas de problèmes de santé non vital contre 85% de ceux pour qui le délai d'attente n'est pas jugé trop long.
- De même, 27% des personnes qui estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est trop long, consultent un site internet « santé » en cas de problèmes de santé non vital contre 19% de ceux pour qui le délai d'attente n'est pas jugé trop long.

« COUT TROP ELEVE »

27% des personnes qui gagnent moins de 1 000€ par mois estiment que consulter un médecin généraliste représente un coût trop élevé. C'est le cas de 29% des personnes qui gagnent entre 1 000 et 1 500€, de 17% des personnes dont les revenus du foyer sont compris entre 1 501 et 2 500€ mensuels et de seulement 5% des personnes dont les revenus du foyer sont supérieurs à 2 500€.

« QUELQUES ELEMENTS LIES AU RESENTI D'UN COUT DE CONSULTATION ELEVEE »

Par ailleurs, il existe un lien fort entre le fait de trouver que la distance pour se rendre au cabinet de son médecin généraliste est trop importante ou que les moyens de transports sont difficiles à trouver et le fait de trouver que le coût d'une consultation chez le médecin généraliste est trop élevé. Ces personnes incluent sans doute dans le coût de la consultation chez le médecin leurs frais de déplacement importants.

Ainsi, 12% des personnes pour qui la distance est importante se plaignent également du coût trop élevé de la consultation chez le généraliste contre seulement 5% de ceux qui ne trouvent pas la distance trop importante.

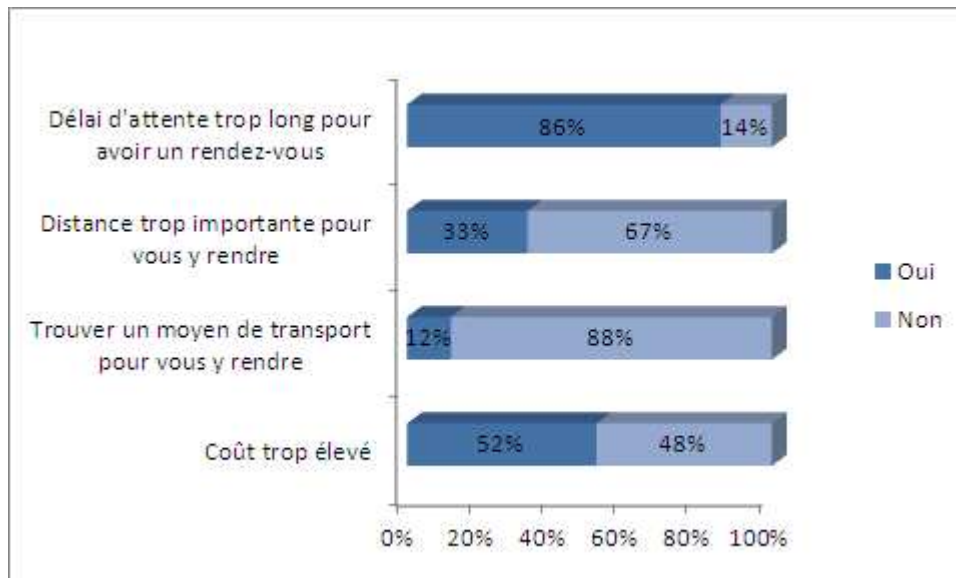
De même, 15% des personnes pour qui trouver un moyen de transport pour se rendre chez leur médecin est compliqué, se plaignent également du coût trop élevé de la consultation chez le généraliste contre seulement 5% des personnes pour qui trouver un moyen de transport ne pose pas de problème.

Une majorité des Champ-Ardennais ne rencontrent pas de difficulté particulière dans la prise de rendez-vous avec leur médecin généraliste. **Un Champ-Ardennais sur 5 estime** toutefois, **que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous est trop long**. Ce sentiment est plus présent chez les personnes les plus jeunes, chez les parents et les actifs.

II.2.2. LA PRISE DE RENDEZ-VOUS CHEZ LE MEDECIN SPECIALISTE

On étudie ici les difficultés liées à la prise de rendez-vous chez un médecin spécialiste.

Pour consulter un spécialiste, quelles difficultés rencontrez-vous ?



- 86% des personnes interrogées estiment que le **délai d'attente** pour avoir un rendez-vous avec un spécialiste est trop long.
- 52% jugent le **coût des consultations** auprès des spécialistes trop élevé.
- 33% estiment que la **distance** pour se rendre chez un spécialiste est trop importante
- et 12% rencontrent des difficultés pour **trouver un moyen de transport** pour s'y rendre.

« AU SUJET DU DELAI D'ATTENTE »

Les caractéristiques des individus, qui pensent que le délai d'attente est trop long pour avoir un rendez-vous avec un spécialiste ou avec un médecin généraliste, sont proches et ces individus adoptent souvent le même comportement.

- 89% des personnes actives estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste est trop long contre, 82% des personnes qui ne travaillent pas.
- De même, 90% des 18-39 ans estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste est trop long contre 79% des personnes de 60 ans et plus.

Les personnes pour qui le délai d'attente est trop long ont plus souvent tendance à se soigner eux-mêmes pendant quelques jours avant de consulter.

87% des personnes qui se soignent eux-mêmes quelques jours, estiment que le délai d'attente pour avoir un rendez-vous avec un spécialiste est trop long contre 79% des personnes qui ne se soignent pas seules.

« DISTANCE »

Distinction entre départements

En ce qui concerne la distance pour se rendre chez un spécialiste une distinction départementale s'opère.

Ainsi, pour 47% des Haut-Marnais, 39% des Ardennais et 33% des Aubeois la distance pour se rendre à une consultation chez un spécialiste est jugée trop importante alors que ce n'est le cas que pour 25% des Marnais.

Ces différences sont liées à la structure de ces départements (plus ou moins ruraux, ce que confirme le paragraphe suivant) mais également à leur densité en médecins (voir paragraphe « Zoom sur... » ci-dessous).

Département et consultation chez un spécialiste : distance trop importante pour s'y rendre

	Oui	Non
Ardennes	39%	61%
Aube	33%	67%
Marne	25%	75%
Haute-Marne	47%	53%
Moyenne régionale	33%	67%

43% des personnes vivant en milieu rural estiment que la distance pour se rendre chez un spécialiste est trop importante contre 23% des personnes vivant en milieu urbain.

Zoom sur...

... la démographie médicale des médecins en activité régulière

La Démographie médicale à l'échelle des bassins de vie en région Champagne-Ardenne – Situation au 1^{er} juin 2011 – Conseil National de l'ordre des Médecins

Avec une densité moyenne de 254 médecins en activité régulière pour 100 000 habitants la région Champagne-Ardenne occupe le 4^{ème} rang des régions les moins dotées.

Au 1^{er} juin 2011, la région Champagne-Ardenne recense 3 487 médecins inscrits en activité régulière au tableau de l'ordre des quatre départements.

Le département de la Marne concentre 50.5% des médecins actifs réguliers de la région. Alors que le département des Ardennes, quant à lui, ne compte que 18% des effectifs.

« MOYEN DE TRANSPORT »

Les personnes plus âgées et/ou à faibles revenus rencontrent plus de difficultés pour trouver un moyen de transport pour se rendre à une consultation chez un spécialiste.

Ainsi, 25% des 75 ans et plus peinent à trouver un moyen de transport pour se rendre à une consultation spécialisée contre seulement 9% des 18-39 ans et 10% des 40-59 ans et 14% des 60 à 74 ans.

Et 30% des personnes dont les revenus mensuels de leur foyer sont inférieurs à 1 000€ peinent à trouver un moyen de locomotion contre 21% des personnes dont les revenus se situent entre 1 000 et 1500€, 10% des personnes dont les revenus se situent entre 1 501 et 2 500€ et seulement 6% des personnes dont les revenus sont supérieurs à 2 500€.

« COUT TROP ELEVE »

74% des personnes qui gagnent moins de 1 000€ par mois estiment que consulter un médecin spécialiste représente un coût trop élevé. C'est le cas de 65% des personnes qui gagnent entre 1 000 et 1 500€, de 56% des personnes dont les revenus du foyer sont compris entre 1 501 et 2 500€ mensuels et de seulement 40% des personnes dont les revenus du foyer sont supérieurs à 2 500€.

55% des personnes qui ne consultent que rarement ou jamais un professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmière...) en cas de problème de santé, estiment que le coût d'un spécialiste est trop élevé contre 48% des personnes qui consultent souvent un professionnel de santé.

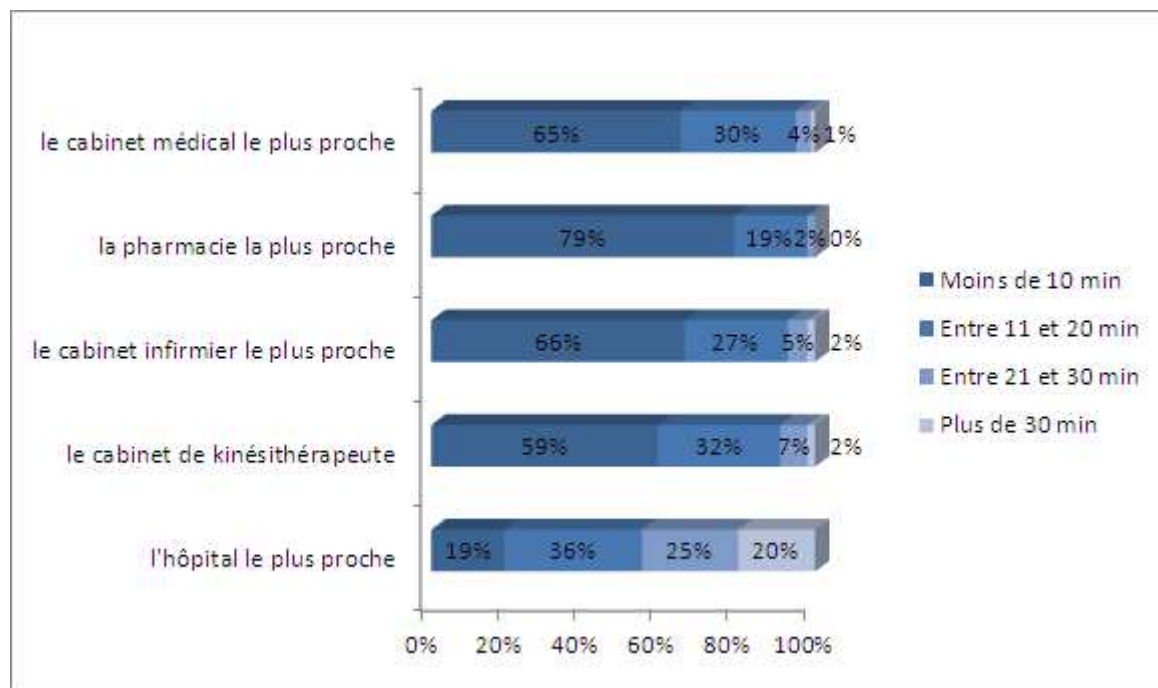
La consultation d'un médecin spécialiste est jugée plus difficile que celle d'un médecin généraliste par une grande majorité de Champ-Ardennais. Plus de 86% des personnes interrogées estiment ainsi, que le délai d'attente est trop long et 52% que le coût de la consultation est trop élevé.

Une distinction départementale et par zones d'habitation (milieu urbain ou rural) est à noter concernant la distance pour se rendre à une consultation spécialisée. Ainsi, les habitants de la Haute-Marne et des Ardennes ainsi que les habitants du milieu rural en général expriment plus souvent leur difficulté à se rendre à une consultation chez un médecin spécialiste en raison de la distance trop importante à parcourir.

II.2.3. TEMPS POUR REJOINDRE DIFFERENTS POINTS SANTE

A travers ce paragraphe, il s'agit de savoir combien de temps les Champ-Ardennais mettent pour rejoindre, par leurs moyens habituels, différents points médicaux.

Combien de temps vous faut-il pour rejoindre, avec vos moyens habituels :



79% des personnes interrogées mettent moins de 10 minutes pour rejoindre par leurs moyens habituels, **la pharmacie la plus proche** mais ils sont aussi 2% à mettre plus de 30 minutes pour la rejoindre.

L'hôpital est souvent le lieu le plus loin, puisque seuls, 19% des champ-ardennais interrogés mettent moins de 10 min pour rejoindre, par leurs moyens habituels, l'hôpital le plus proche de chez eux.

Et 20% des champ-ardennais ont besoin de plus de 30 minutes pour rejoindre, par leurs moyens habituels, l'hôpital le plus proche de chez eux.

« REJOINDRE LE CABINET MEDICAL »

70% des personnes de 18 à 39 ans ont un cabinet médical accessible par leurs propres moyens, à moins d'une dizaine de minutes de chez eux, contre 44% des personnes de 75 ans et plus.

68% des parents ont un cabinet médical à moins de 10 minutes de chez eux, contre 62% des personnes sans enfant.

68% des personnes actives ont un cabinet médical à moins de 10 minutes de chez elles, contre 59% des personnes sans activité professionnelle.

71% des personnes dont les revenus mensuels du foyer sont supérieurs à 2 500€, vivent à moins de 10 minutes d'un cabinet médical, contre 53% des personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 000€.

62% des personnes dont un des membres du foyer suit un traitement médical régulier ont un cabinet médical accessible par leurs moyens habituels à moins de 10 minutes de chez eux contre 68% des personnes sans traitement médical régulier.

70% des personnes vivant en milieu urbain mettent moins de 10 minutes pour se rendre au cabinet médical le plus proche de chez eux par leurs moyens habituels contre 60% des personnes vivant en milieu rural.

25% des personnes qui estiment que la distance pour consulter un généraliste est trop importante, mettent plus de 21 minutes pour se rendre au cabinet médical le plus proche, contre 4% des personnes pour qui cette distance ne semble pas trop importante.

De la même manière, 12% des personnes qui rencontrent des difficultés pour trouver un moyen de transport pour se rendre chez leur médecin généraliste, se trouvent à plus de 21 minutes du cabinet médical le plus proche, contre 5% des personnes qui ne rencontrent pas de difficultés pour trouver un moyen de transport pour se rendre chez leur généraliste.

70% des personnes qui consultent des sites internet de santé, ont un cabinet médical accessible par leurs propres moyens à moins de 10 minutes de chez eux contre 64% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

De plus, 69% des personnes qui disposent d'un accès à internet, se trouvent à moins de 10 minutes d'un cabinet médical, contre 50% des personnes qui ne disposent pas d'un accès à internet.

« REJOINDRE L'HOPITAL »

23% des personnes de 18 à 39 ans, mettent moins de 10 minutes à rejoindre, par leurs moyens habituels, l'hôpital le plus proche contre seulement 10% des personnes de 75 ans et plus.

30% des personnes vivant en zone urbaine mettent moins de 10 minutes à rejoindre, par leurs moyens habituels, l'hôpital le plus proche contre 7% des personnes vivant en zone rurale.

On note également que les personnes les plus éloignées d'un hôpital, sont aussi celles qui ont le moins accès à internet (voir tableau page suivante) et qui sont le moins enclines à ce que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique.

Accès à internet et temps pour rejoindre l'hôpital le plus proche

% Ligne	moins de 10 min	entre 11 et 20 min	entre 21 et 30 min	31 min et plus
oui	. 236 19%	++ 465 38%	-- 300 24%	- 233 19%
non	. 34 16%	-- 61 28%	++ 66 31%	+ 52 24%
Total	270	525	367	285
%	19%	36%	25%	20%

Ainsi, 24% des personnes qui n'ont pas d'accès à internet, mettent plus de 31 minutes pour rejoindre l'hôpital le plus proche contre 19% des personnes qui ont accès à internet.

Les personnes les plus jeunes (18-39 ans) vivent souvent plus près de poste de soins. Le département de résidence de la personne a une influence sur la distance pour se rendre dans un cabinet médical ou à l'hôpital.

Par ailleurs, on note que les personnes les plus éloignées d'un cabinet médical ou d'un hôpital sont aussi celles qui ont le moins accès à internet et qui sont le moins enclines à remplacer les documents de santé « papier » par un support informatique.

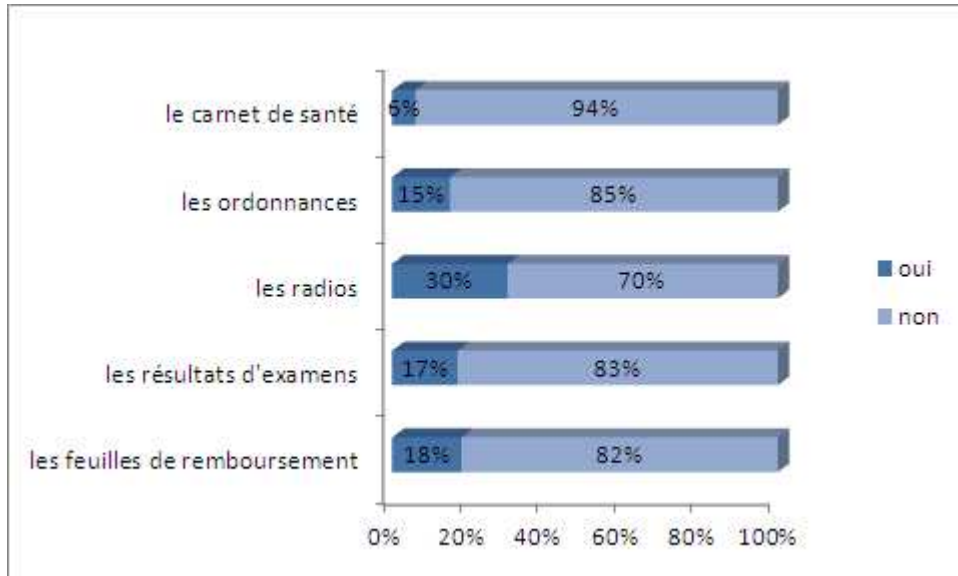
Il semble donc plus difficile d'allier nouvelles technologies et santé pour les personnes les plus éloignées des soins dans leur secteur, alors que ce pourrait être eux qui en bénéficieraient le plus.

II.2.4. CONSERVATION ET RANGEMENT DES DOCUMENTS DE SANTE

Les Champ-Ardennais ont ensuite été interrogés pour connaître la manière dont ils conservent leurs documents de santé, le souhait éventuel de changer de support et leur utilisation du carnet de santé.

« COMPLEXITE DE LA CONSERVATION DES DOCUMENTS DE SANTE »

La conservation et le rangement de vos documents liés à la santé sont-ils compliqués pour :

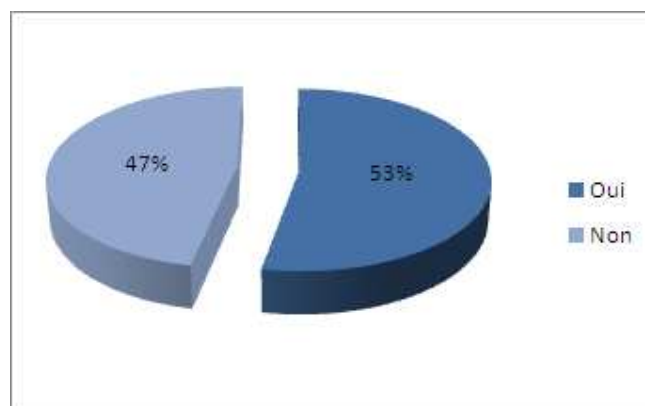


30% des champ-ardennais interrogés estiment que les radios sont des documents de santé compliqués à conserver et à ranger. Ils sont 18% à le penser pour les feuilles de remboursement, 17% pour les résultats d'examens, 15% pour les ordonnances et seulement 6% pour le carnet de santé.

42% des personnes qui possèdent un accès à internet, trouvent le rangement de l'un de ces documents de santé cité ci-dessus compliqué, contre 25% des personnes sans accès à internet.

« CONSERVATION DES DOCUMENTS DE SANTE SUR INFORMATIQUE »

Seriez-vous d'accord pour que vos documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique ?



53% des personnes interrogées seraient d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique.

60% des hommes seraient d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique contre 51% des femmes.

De plus, 63% des personnes de 18 à 39 ans, seraient d'accord pour le remplacement des documents de santé « papier » par un support informatique, tout comme 58% des personnes de 40 à 59 ans et seulement 35% des personnes de 60 à 74 ans et 27% des personnes de 75 ans et plus.

63% des personnes avec enfants accepteraient de gérer leur santé via un support informatique contre 46% des personnes sans enfant.

Par ailleurs, les personnes dont les revenus mensuels du foyer sont les plus élevés sont plus enclines à adopter la gestion de leurs documents de santé sur support informatique.

**Revenus mensuels du foyer du répondant
et accord pour le remplacement des documents de santé
« papier » par un support informatique**

% Ligne	oui	non
moins de 1 000€	--- 46 39%	+++ 71 61%
de 1 000€ à 1 500€	--- 82 43%	+++ 108 57%
de 1 501 à 2 500€	. 209 51%	. 200 49%
plus de 2 500€	+++ 362 62%	--- 221 38%
0	. 23 51%	. 22 49%
Total	722	623
%	54%	46%

Et 62% des personnes en activité, accepteraient que les documents santé « papier » soient remplacés par un support informatique contre 38% des personnes sans activité. Parmi ceux qui exercent une activité professionnelle, la catégorie socio-professionnelle de la personne joue un rôle important (voir tableau ci-dessous).

**Catégorie socio-professionnelle du répondant
et accord pour le remplacement des documents de santé
« papier » par un support informatique**

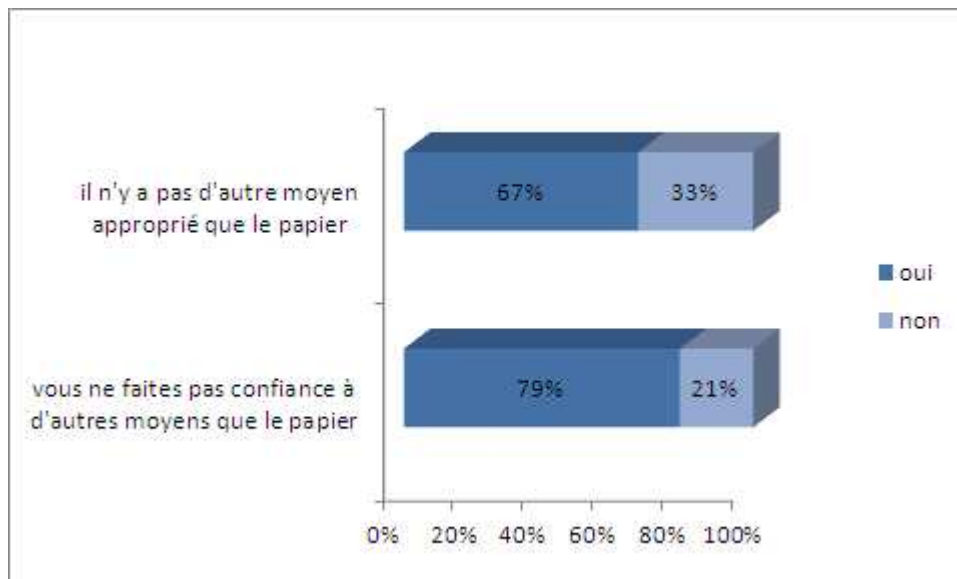
% Ligne	oui	non
Agriculteur	. 12 47%	. 14 53%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	. 24 72%	. 9 28%
Profession libérale	. 17 66%	. 9 34%
Cadre, ingénieur, professeur	+++ 109 79%	- - - 29 21%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	. 74 62%	. 45 38%
Employé	- 259 60%	+ 173 40%
Ouvrier	- - 30 50%	++ 30 50%
Total	527	310
%	63%	37%

60% des champ-ardennais qui ont un accès à internet, seraient d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique contre 16% des champ-ardennais qui n'ont pas d'accès à internet.

De la même manière, 63% des personnes qui réalisent au moins un achat de produits de parapharmacie sur internet par an, accepteraient de gérer leur document de santé via l'informatique contre 53% de ceux qui ne réalisent aucun achat santé via internet.

63% des champ-ardennais qui trouvent compliqués le rangement de leurs documents liés à la santé, seraient d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique contre 47% des champ-ardennais pour qui le rangement de ces documents n'est pas compliqué.

Si vous n'êtes pas d'accord pour que vos documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique, pourquoi ?



67% des personnes qui ne souhaitent pas que les documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique estiment qu'il n'y a pas d'autre moyen approprié que le papier et **79% n'ont pas confiance en d'autres moyens que le papier.**

Pour la majorité des Champ-Ardennois, le rangement et la conservation des documents de santé « papier » n'est pas particulièrement compliqué.

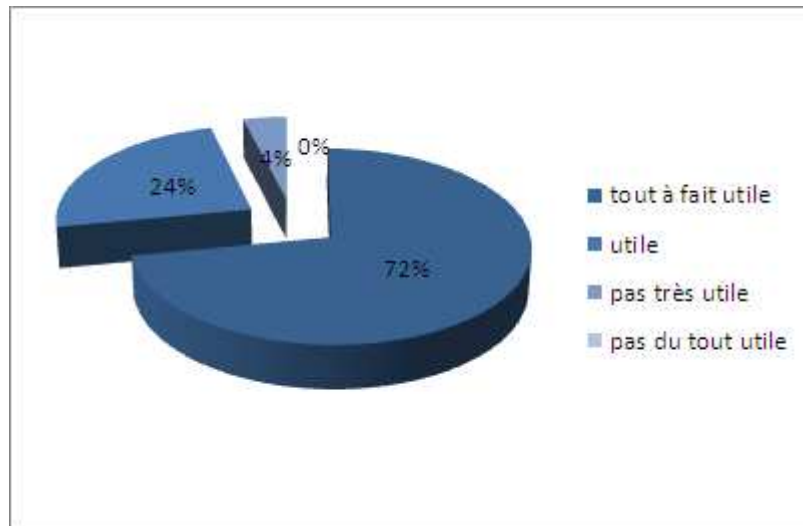
En revanche, l'informatisation de ces documents divise : 53% sont pour, 47% sont contre. Les plus jeunes, les parents et les personnes actives avec des revenus supérieurs à 2 500€ mensuels, sont plus favorables à ce changement de support.

Par ailleurs, les Champ-Ardennois qui ont déjà intégré les nouvelles technologies et les ont déjà associés à leurs pratiques de santé y sont plus favorables.

II.2.5. UTILITE DU CARNET DE SANTE

Les parents champ-ardennais sont ensuite, interrogés sur l'utilité du carnet de santé et son éventuelle informatisation.

En tant que parent, que pensez-vous du carnet de santé ?



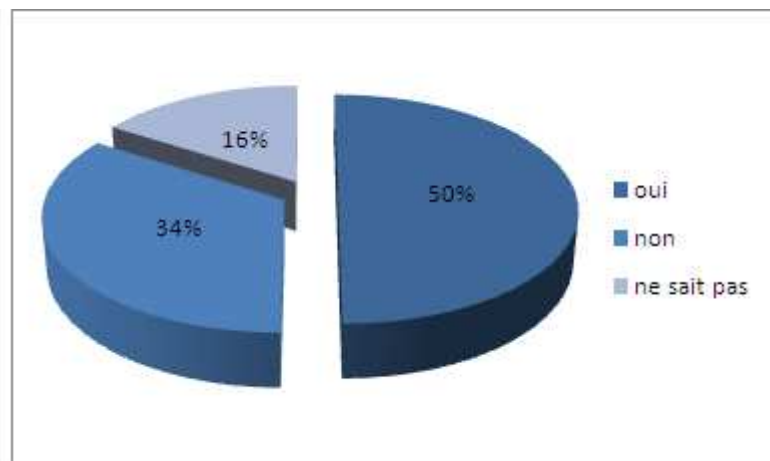
96% des parents interrogés trouvent utile le carnet de santé.

Les femmes le jugent plus souvent utile ou très utile : 97% des femmes trouvent le carnet de santé utile contre 94% des hommes.

De plus, les parents avec enfants en bas âge sont plus sensibles à son utilité. 98% des parents des enfants de 0 à 6 ans le jugent utile contre 93% des parents dont l'aîné des enfants est âgé entre 12 et 18 ans.

Enfin, 97% des personnes pour qui la conservation des documents de santé n'est pas compliquée, trouvent le carnet de santé utile contre 94% des personnes pour qui la conservation des documents de santé est compliquée.

Seriez-vous d'accord pour que les renseignements du carnet de santé soient disponibles par vous ou votre médecin « en ligne », sur Internet ?
Sous-population parents d'enfants mineurs



50% des parents champ-ardennais d'enfants de moins de 18 ans seraient d'accord pour que les renseignements du carnet de santé soient disponibles pour eux-mêmes ou leur médecin « en ligne », sur internet, 34% ne le souhaitent pas et 16% ne savent pas si cela est souhaitable.

61% des mères accepteraient que les renseignements du carnet de santé soient disponibles en ligne contre 47% des pères.

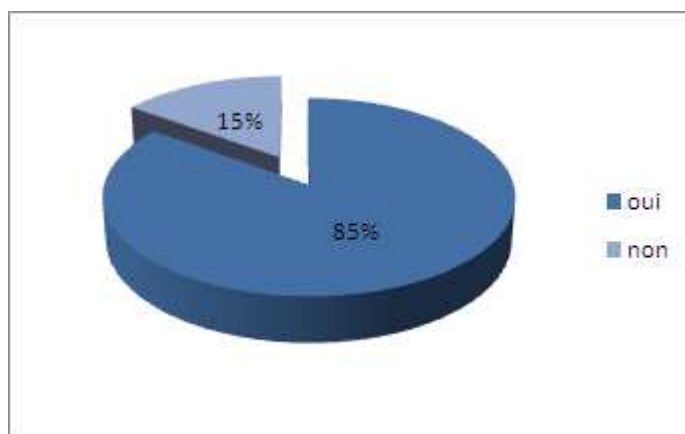
L'utilité du carnet de santé est largement reconnue par les parents champ-ardennais. Les mères et les parents d'enfants en bas âge sont plus sensibles à son utilité. A nouveau, l'accès des informations du carnet de santé sur internet consultable par les parents et le médecin divisent les parents : 50% sont pour, 34% sont contre et 16% ne savent pas. Les mères sont plus favorables à ce projet.

II.3 UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

A travers ce paragraphe, il s'agit d'étudier comment les champ-ardennais utilisent les nouvelles technologies, notamment pour le suivi de leur santé.

II.3.1. ACCES ET UTILISATION D'INTERNET

Avez-vous accès à internet ?



85% des champ-ardennais interrogés possèdent un accès à internet.

L'âge du répondant joue un rôle primordial dans l'accès à internet.

Ainsi, 96% des personnes âgées de 18 à 39 ans ont accès à internet contre seulement 34% des personnes de 75 ans et plus.

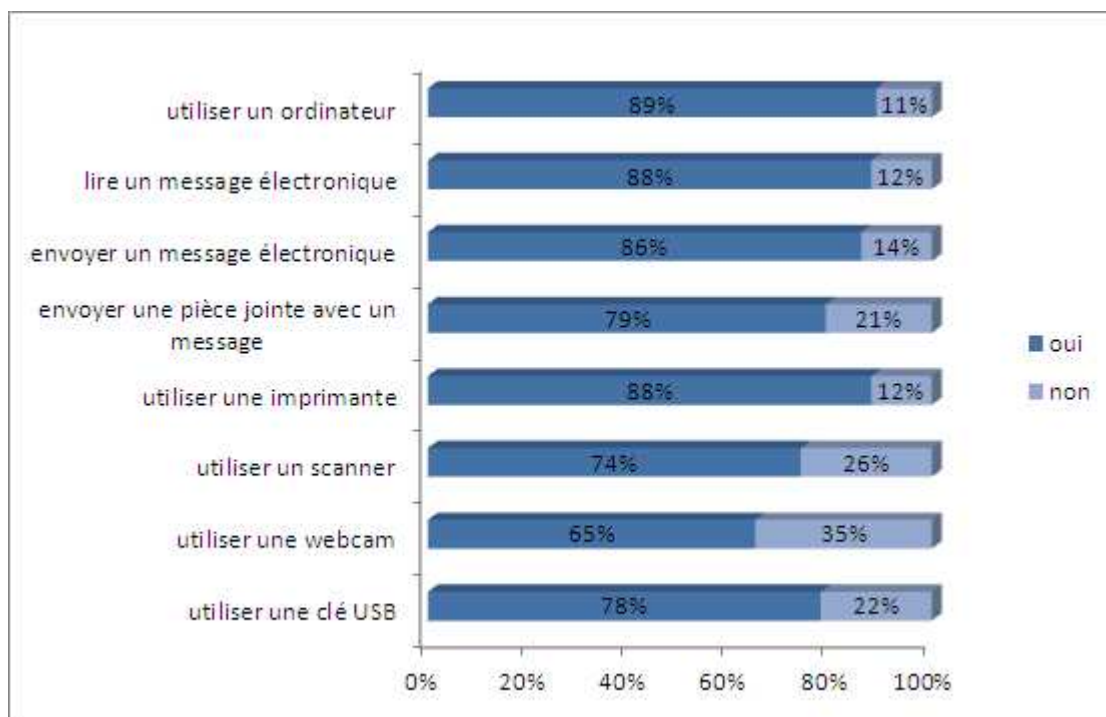
Classage d'âge du répondant et accès à un internet

% Ligne	oui	non
18 à 39 ans	+++ 499 96%	--- 18 4%
40 à 59 ans	+++ 474 92%	--- 44 8%
60 à 74 ans	--- 233 74%	+++ 83 26%
75 ans et plus	--- 39 34%	+++ 75 66%
Total	1245	219
%	85%	15%

94% des personnes en activité ont un accès à internet contre 71% des personnes sans activité (étudiants, personnes au chômage, en situation de handicap ou retraitées).

94% des personnes dont les revenus mensuels de leur foyer sont supérieurs à 2 500€ possèdent un accès à internet contre seulement 65% des personnes dont les revenus mensuels de leur foyer sont inférieurs à 1 000€.

Savez-vous :



Plus de 85% des champ-ardennais interrogés indiquent qu'ils savent utiliser un ordinateur et une imprimante et qu'ils savent lire et envoyer un message électronique.

- 100% des personnes de 18 à 39 ans interrogées savent utiliser un ordinateur, contre 95% des personnes de 40 à 59 ans, 78% des personnes de 60 à 74 ans et seulement 40% des personnes de 75 ans et plus.
- 98% des personnes qui exercent une activité professionnelle savent utiliser un ordinateur contre 75% des personnes n'en exerçant pas ou plus.
- 96% des personnes dont les revenus mensuels de leur foyer sont supérieurs à 2 500€ savent utiliser un ordinateur contre 88% des personnes qui gagnent entre 1 500 et 2 500€ et 80% des personnes qui gagnent moins de 1 500€.

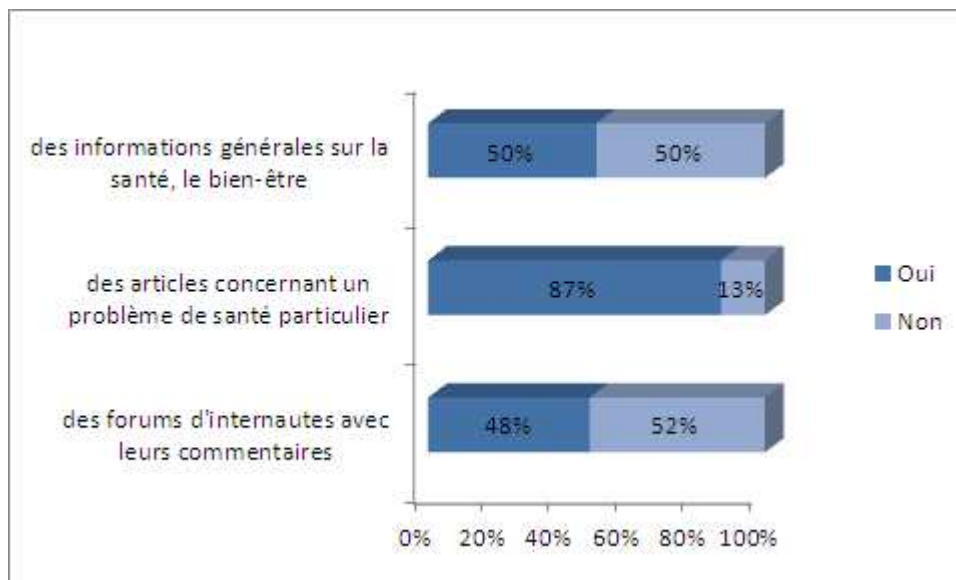
L'accès à internet et l'utilisation d'un ordinateur se sont généralisés.

Toutefois, leur accès et leur utilisation sont très liés à l'âge de la personne. La rupture est particulièrement forte à partir de 75 ans : Seuls, 40% des personnes de 75 ans et plus savent utiliser un ordinateur.

II.3.2. CONSULTATION DE SITES INTERNET DE SANTE

Dans ce paragraphe, il s'agit d'interroger les Champ-Ardennais sur leur consultation des sites internet de santé.

Si vous consultez des sites internet de santé, que regardez vous en priorité :



51% des personnes interrogées consultent des sites internet de santé et y regardent en priorité des articles concernant :

- un problème de santé particulier : 87%,
- des informations générales de santé : 50%,
- des forums d'internautes avec leurs commentaires : 48%.

D'une manière générale, les personnes qui consultent un site internet de santé (quelque soit l'information recherchée) sont plus souvent des femmes, des jeunes, des parents, des actifs et des personnes vivant en milieu urbain.

Ainsi, 53% des femmes consultent des sites internet de santé contre 46% des hommes.

63% des personnes âgées de 18 à 39 ans consultent des sites internet de santé contre 50% des 40 –59 ans, 44% des personnes de 60 à 74 ans et seulement 19% des personnes âgées de 75 ans et plus.

56% des parents ayant des enfants à charge consultent des sites internet contre 47% des personnes sans enfant.

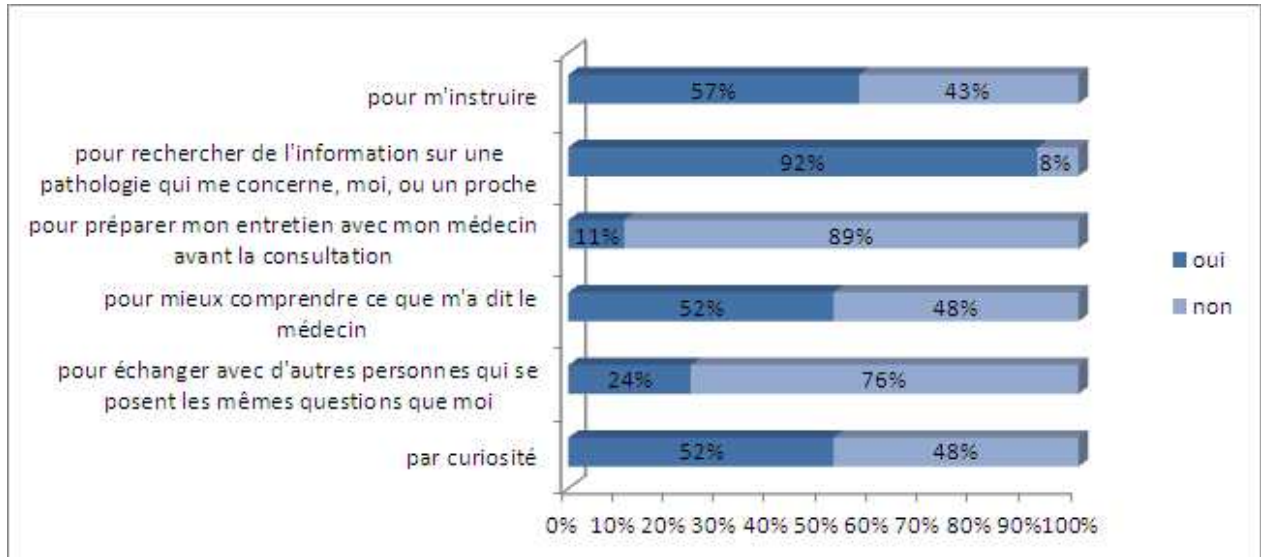
56% des personnes actives consultent des sites internet de santé contre 42% des personnes inactives.

De plus, 56% des personnes dont les revenus du foyer sont supérieurs à 2 500€ mensuels consultent des sites internet de santé contre 44% des personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 000€.

54% des personnes vivant en zone urbaine consultent des sites internet de santé contre 48% des personnes vivant en zone rurale.

Enfin, 53% des personnes qui se soignent souvent seuls pendant quelques jours en cas de problèmes de santé, consultent des sites internet contre 43% des personnes qui ne se soignent pas seules.

Pourquoi consultez-vous des sites internet de santé ?

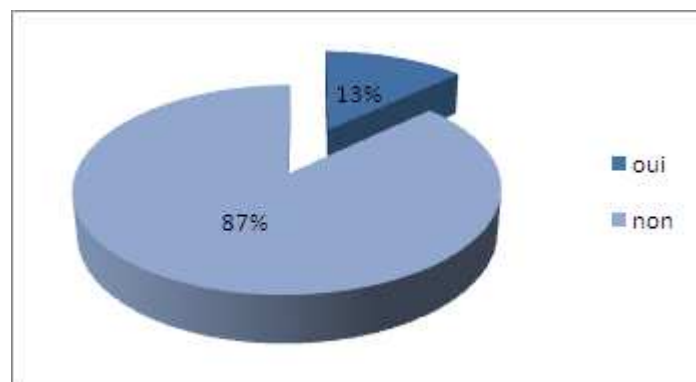


92% des personnes qui consultent des sites internet de santé le font pour rechercher de l'information sur une pathologie qui les concerne, eux-mêmes, ou un de leurs proches. Puis, ils le font pour s'instruire à 57%, par curiosité à 52% et pour mieux comprendre ce que leur a dit leur médecin à 52%.

Dans 24% des cas, les personnes qui consultent des sites internet de santé le font pour échanger avec d'autres personnes qui se posent les mêmes questions qu'eux.

Et seulement, **11% consultent des sites internet pour préparer leur entretien avec leur médecin avant une consultation.**

Les réponses trouvées sur des sites internet de santé vous ont-elles incité à consulter un médecin ?



Seuls, 13% des répondants affirment avoir été incités à consulter un médecin suite aux réponses trouvées sur des sites internet de santé.

Les personnes qui suivent un traitement médical régulier ne consultent pas significativement plus des sites internet de santé que les autres.

En revanche, leurs manières d'utiliser ces sites est différente.

- Ainsi, **90% des personnes** dont l'un des membres du foyer suit un traitement médical régulier et qui consultent des sites internet de santé, le font **pour lire des articles concernant un problème de santé particulier** contre 83% des personnes qui n'ont pas de suivi médical spécifique.
- **15% de ces personnes** consultent un site **pour préparer un entretien médical**, contre seulement 7% des personnes qui n'ont pas de suivi médical spécifique.
- **27% de ces personnes** consultent internet **pour échanger avec d'autres personnes** qui se posent les mêmes questions de santé qu'eux, contre 19% des personnes qui n'ont pas de suivi médical spécifique.
- Enfin, **17% des personnes** qui ont un suivi régulier de santé ont été amenées à **consulter leur médecin suite à une recherche sur un site santé** contre seulement 10% des personnes sans suivi médical.

50% des personnes interrogées consultent des sites internet de santé. Il s'agit plus souvent de femmes, de personnes jeunes (18-39 ans), de parents et de personnes actives. Ces personnes ont plus tendance également, à se soigner seules pendant quelques jours en cas de problème de santé non vital.

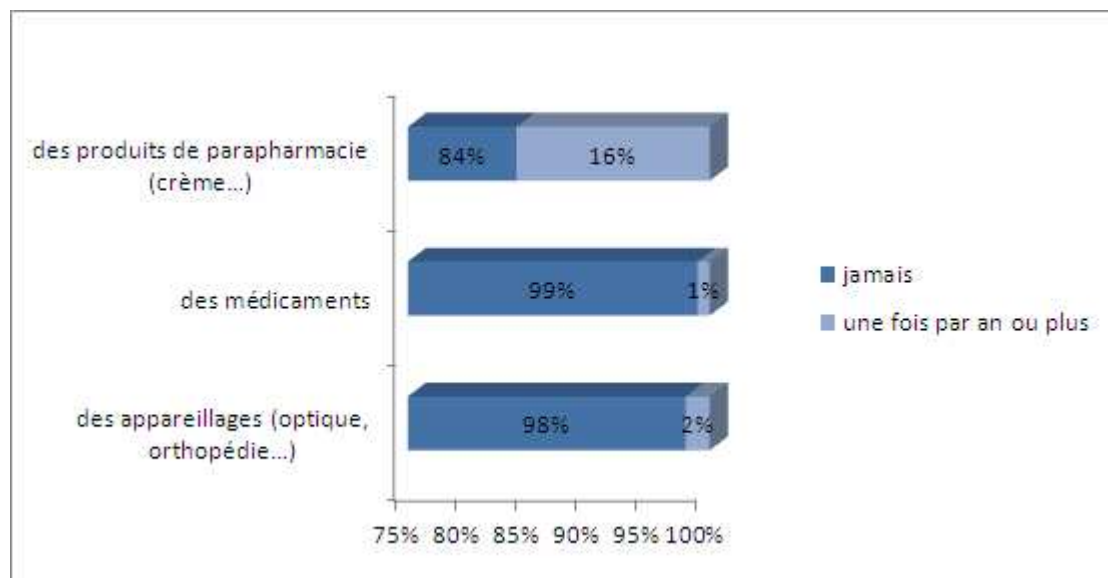
Les recherches des internautes en matière de santé concernent tout particulièrement la recherche d'information sur un problème de santé qui les concerne.

Enfin, même si les personnes qui ont un suivi médical, pour eux-mêmes ou un membre de leur foyer, ne consultent pas plus de sites internet de santé, ceux qui le font en ont en revanche une utilisation plus spécifique (plus de recherches sur un problème particulier, préparation d'entretien avec leur médecin, consultation de forum, questionnement).

II.3.3. ACHATS DE SANTE SUR INTERNET

A travers ce paragraphe, il s'agit de savoir quels achats de santé sont déjà réalisés via internet par les Champ-Ardennais, dans quelle proportion et par quels utilisateurs.

Achetez-vous sur internet :



Les achats de santé via internet sont encore peu répandus.

16% des personnes interrogées achètent au moins une fois par an sur internet des produits de parapharmacie (crème...). En revanche, seuls 1% des répondants achètent des médicaments sur le web et 2% des appareillages (optique, orthopédie...).

21% des personnes de 18 à 39 ans, achètent au moins une fois par mois des produits de parapharmacie (crème...) contre 17% des personnes âgées de 40 à 59 ans et seulement 10% des personnes de 60 à 74 ans et 4% des personnes de 75 ans et plus.

De plus, 20% des parents avec enfants à charge achètent des produits de parapharmacie au moins une fois par an contre 12% des personnes sans enfant. Les parents d'enfants en bas âge (moins de 6 ans) sont de plus, les plus consommateurs de ces produits sur internet, 29% réalisent une commande de produits de parapharmacie au moins une fois par an, contre 15% des parents d'enfants de plus de 12 ans.

19% des personnes qui exercent une activité professionnelle, achètent des produits de parapharmacie au moins une fois par an contre 12% des personnes qui ne travaillent pas.

Par ailleurs, 18% des personnes qui se soignent elles-mêmes pendant quelques jours, commandent des produits de parapharmacie au moins une fois par an contre 11% des personnes qui ne se soignent pas seules.

Enfin, 27% des personnes qui consultent des sites internet de santé, achètent des produits de parapharmacie au moins une fois par an, contre 15% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

Au vu du peu de personnes qui achètent des médicaments ou des appareillages sur internet, tout croisement reste difficile.

16% des Champ-Ardennais achètent au moins une fois par an des **produits de parapharmacie sur internet. Hormis ces achats, les autres achats de santé via internet restent exceptionnels.**

Les personnes les plus jeunes, les parents et en particulier ceux de jeunes enfants, les personnes en activité professionnelle, réalisent plus souvent ce type d'achats.

III. CONNAISSANCE ET CRAINTES PAR RAPPORT AUX NOUVEAUTES EN COURS

DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

DOSSIER PHARMACEUTIQUE

SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : AMELI.FR

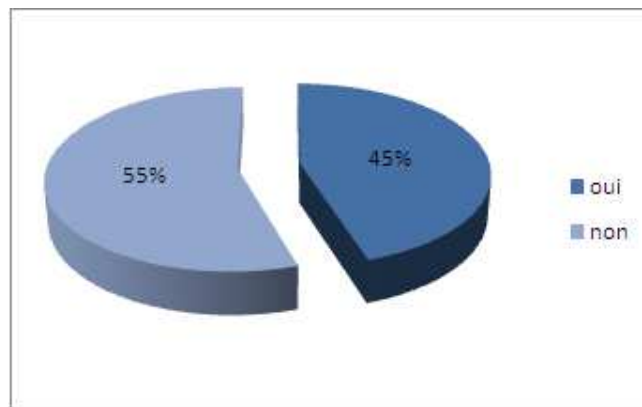
**AVIS SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET LA SANTE**

III.1 DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

On analysera dans cette 3^{ème} partie, le degré de connaissance de différentes opportunités offertes par les nouvelles technologies, telles que le Dossier Médical Personnel (DMP), le Dossier Pharmaceutique (DP) et le site de l'assurance maladie « ameli.fr ». Chacune de ces nouveautés proposées aux usagers du système de santé sera également, analysée en fonction des craintes et des attentes qu'elles suscitent.

Dans un premier temps, il s'agit de savoir quel pourcentage de Champ-ardennais a entendu parler du Dossier Médical Personnel et combien ont été sollicités pour son ouverture. Le DMP -Dossier Médical Personnel (loi de 2004) - contient des informations personnelles de santé (traitements, analyses, compte rendu d'opération...). Il est informatisé et doit faciliter la coordination des soins du patient ; il est créé avec le consentement du patient.

Avez-vous déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel (DMP) ?



45% des champ-ardennais interrogés ont déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel (DMP).

Les personnes âgées de 60 à 74 ans sont les plus informées sur l'existence du DMP, puisque 55% des personnes de 60 à 74 ans ont déjà entendu parler du DMP contre 48% des personnes de 40 à 59 ans, 38% des personnes de 18 à 39 ans et seulement, 34% des personnes de 75 ans et plus.

La Catégorie Socio-Professionnelle des répondants actifs joue également un rôle dans leur connaissance de l'existence du Dossier Médical Personnel (voir page suivante).

Catégorie Socio-Professionnelle du répondant et connaissance du Dossier Médical Personnel (DMP)

% Ligne	oui	non
Agriculteur	-- 6 19%	++ 24 81%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	. 11 32%	. 23 68%
Profession libérale	++ 17 65%	-- 9 35%
Cadre, ingénieur, professeur	+ 70 50%	- 70 50%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	. 55 46%	. 66 54%
Employé	. 190 42%	. 258 58%
Ouvrier	. 24 39%	. 38 61%
Total	373	488
%	43%	57%

Par ailleurs, 49% des personnes dont un des membres de la famille suit un traitement médical régulier, connaissent l'existence du DMP, contre 39% des personnes sans traitement médical régulier pour eux-mêmes ou un des membres de la famille.

Et, 48% des personnes qui consultent des sites internet de santé, ont déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel contre 40% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

Zoom sur...

**... l'avancée du Dossier Médical Personnel en quelques chiffres
Etude IPSOS ASIP Santé – DMP Baromètre de notoriété et d'image – Mars 2012**

26 : Le nombre de régions dans lesquelles des professionnels et établissement de santé proposent déjà le Dossier Médical Personnel.

77% : La proportion de médecins favorables à la mise en place du DMP.

63% : La proportion de médecins qui recommanderaient à leurs patients d'ouvrir un DMP.

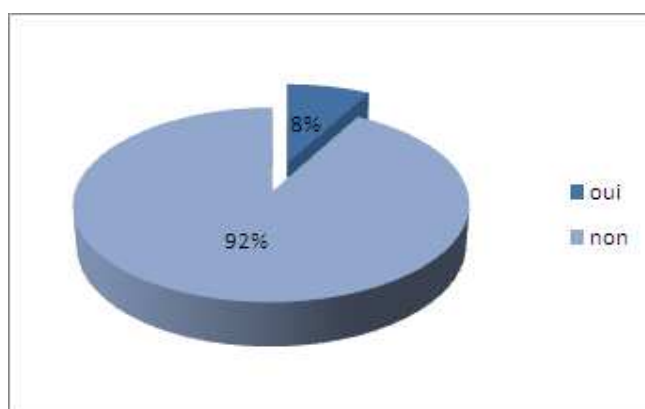
42% : La notoriété du DMP auprès des français. Cette notoriété est plus élevée auprès des personnes âgées de plus de 65 ans (48 %), des femmes (47 %), des patients chroniques (47 %) et des plus gros utilisateurs d'informatique pour leur santé (56 %).

L'information passe principalement par les médias.

Près de 100 000 : Le nombre de patients disposant d'un DMP.

84% : Le pourcentage de Français qui ont une opinion positive du DMP.

Avez-vous été sollicité(e) pour l'ouverture de votre Dossier Médical Personnel (DMP) ?



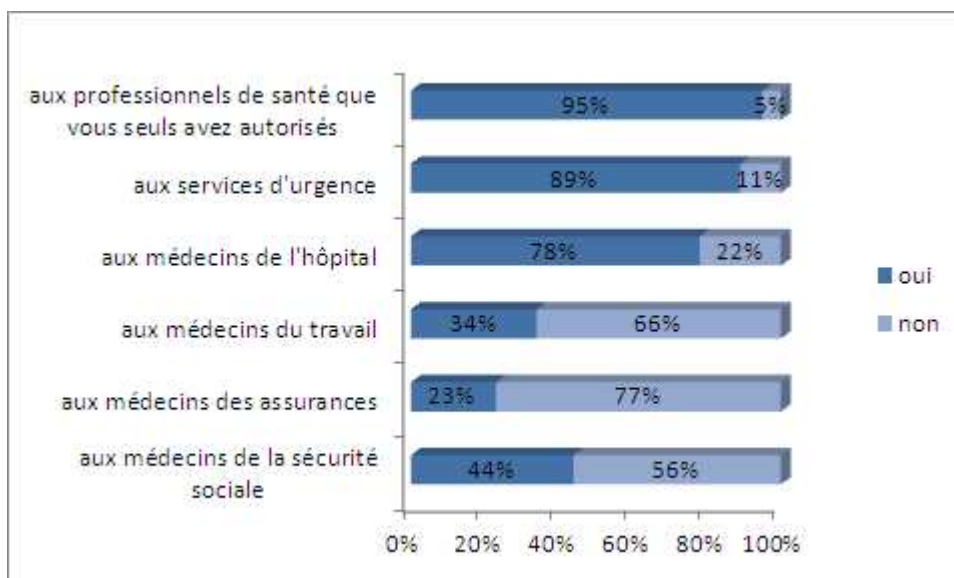
Seulement, 8% des champ-ardennais interrogés ont été sollicités pour l'ouverture de leur Dossier Médical Personnel.

10% des parents ont été sollicités pour ouvrir leur DMP contre 6% des personnes sans enfant.

10% des personnes âgées de 18 à 39 ans ont été sollicité pour l'ouverture de leur DMP, contre 9% des personnes âgées de 40 à 59 ans et 5% des personnes de 60 ans et plus.

11% des personnes interrogées qui suivent ou dont l'un des membres du foyer suit un traitement médical régulier, ont été sollicités pour l'ouverture de leur Dossier Médical Personnel, contre 6% des personnes sans traitement médical régulier.

Selon vous, les informations du Dossier Médical Personnel sont accessibles :



95% des personnes interrogées pensent que les informations du Dossier Médical Personnel sont accessibles aux professionnels de santé autorisés uniquement par le patient, 89% aux services des urgences, 78% aux médecins de l'hôpital.

44% des personnes interrogées pensent que les informations du Dossier Médical Personnel sont accessibles aux médecins de la sécurité sociale, 34% aux médecins du travail et 23% aux médecins des assurances.

Zoom sur...

... la loi relative à l'accès au Dossier Médical Personnel

Article L161-36-2 du Code de la Sécurité Sociale

Créé par Loi n°2004-810 du 13 août 2004 - art. 3 JORF 17 août 2004

Dans le respect des règles déontologiques qui lui sont applicables ainsi que des dispositions des articles L. 1110-4 et L. 1111-2 du code de la santé publique, et selon les modalités prévues à l'article L. 1111-8 du même code, chaque professionnel de santé, exerçant en ville ou en établissement de santé, quel que soit son mode d'exercice, reporte dans le dossier médical personnel, à l'occasion de chaque acte ou consultation, les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge. En outre, à l'occasion du séjour d'un patient, les professionnels de santé habilités des établissements de santé reportent sur le dossier médical personnel les principaux éléments résumés relatifs à ce séjour.

Le niveau de prise en charge des actes et prestations de soins par l'assurance maladie prévu à l'article L. 322-2 est subordonné à l'autorisation que donne le patient, à chaque consultation ou hospitalisation, aux professionnels de santé auxquels il a recours, d'accéder à son dossier médical personnel et de le compléter. Le professionnel de santé est tenu d'indiquer, lors de l'établissement des documents nécessaires au remboursement ou à la prise en charge, s'il a été en mesure d'accéder au dossier.

Article L161-36-2-1

Créé par Loi n°2006-1640 du 21 décembre 2006 - art. 88 JORF 22 décembre 2006

Le médecin coordonnateur des établissements mentionnés au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles a accès au dossier médical personnel de la personne hébergée dans l'établissement sous réserve de l'accord de celle-ci ou de son représentant légal.

Article L161-36-2-2 En savoir plus sur cet article...

Créé par Loi n°2007-127 du 30 janvier 2007 - art. 25 (V) JORF 1er février 2007

I.-Les professionnels de santé accèdent au dossier médical personnel d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté, en présence d'une situation comportant un risque immédiat pour sa santé, sauf si cette personne avait auparavant manifesté son opposition expresse à ce que son dossier soit consulté ou alimenté dans une telle situation.

Le médecin régulateur du centre de réception et de régulation des appels d'aide médicale urgente mentionné à l'article L. 6112-5 du code de la santé publique qui reçoit un appel concernant une personne accède, sauf si cette personne avait auparavant manifesté son opposition expresse à ce que son dossier soit consulté dans une telle situation, au dossier médical personnel de celle-ci.

II.-Le professionnel de santé recueille, après avoir informé la personne concernée, son consentement pour qu'un autre professionnel de santé à qui il serait nécessaire de confier une partie de la prestation accède à son dossier médical personnel et l'alimente.

Article L161-36-3

Modifié par LOI n°2007-1786 du 19 décembre 2007 - art. 55

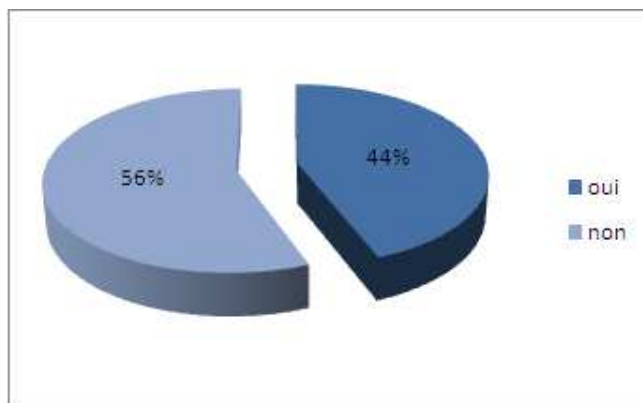
L'accès au dossier médical personnel ne peut être exigé en dehors des cas prévus aux articles L. 161-36-2 et L. 161-36-2-1, même avec l'accord de la personne concernée.

L'accès au dossier médical personnel est notamment interdit lors de la conclusion d'un contrat relatif à une protection complémentaire en matière de couverture des frais de santé et à l'occasion de la conclusion de tout autre contrat exigeant l'évaluation de l'état de santé d'une des parties. L'accès à ce dossier ne peut également être exigé ni préalablement à la conclusion d'un contrat, ni à aucun moment ou à aucune occasion de son application.

Le dossier médical personnel n'est pas accessible dans le cadre de la médecine du travail.

Tout manquement aux présentes dispositions donne lieu à l'application des peines prévues à l'article 226-13 du code pénal.

Cette mise à disposition d'informations personnelles à divers professionnels de santé qui vous suivent vous pose-t-elle question ?

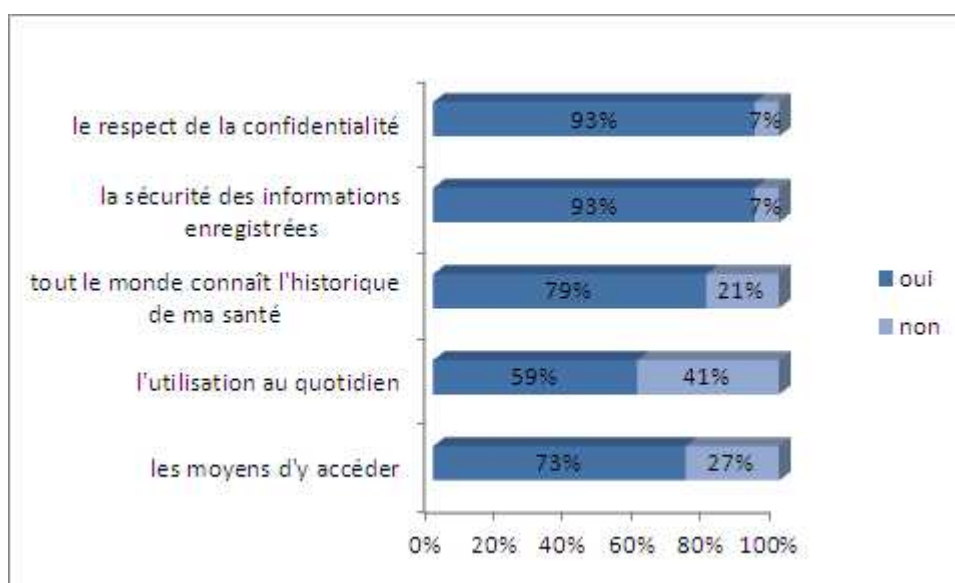


44% des champ-ardennais interrogés se posent des questions sur la mise à disposition d'informations personnelles à divers professionnels de santé qui les suivent.

- 46% des femmes s'interrogent sur la mise à disposition d'informations personnelles de santé à divers professionnels à travers le DMP contre 40% des hommes.
- De même, 49% des 18-39 ans et 48% des 40-59 ans se posent ce type de questions contre 36% des 60-74 ans et seulement 20% des 75 ans et plus.
- 47% des personnes dont l'un des membres du foyer suit un traitement médical régulier, s'interrogent sur la mise à disposition d'informations à travers le DMP contre 40% des personnes sans suivi médical régulier.

50% des personnes qui ne souhaitent pas remplacer les documents de santé « papier » par un support informatique, se posent des questions sur la mise à disposition d'informations personnelles à travers le DMP, contre 39% des personnes qui accepteraient de passer au support informatique.

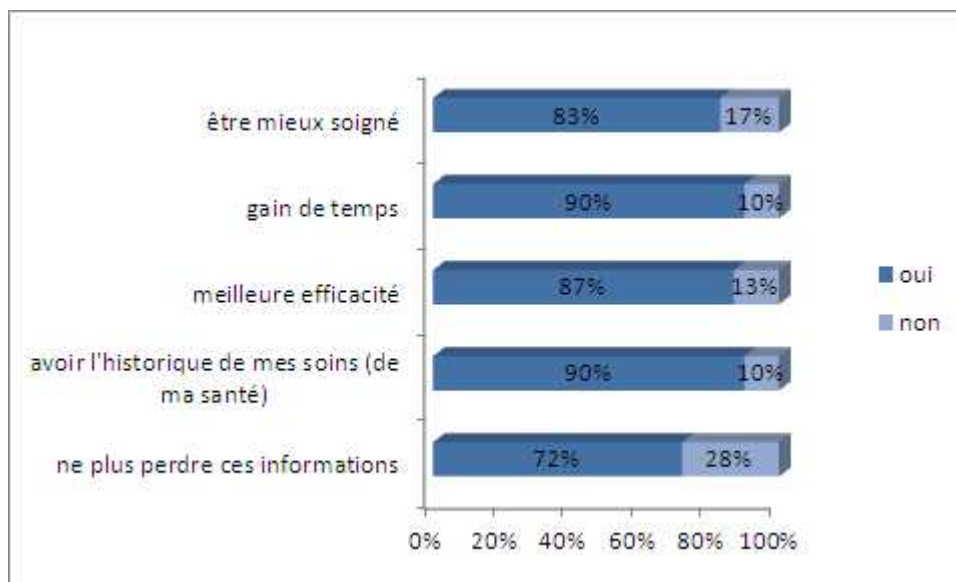
Si oui, quelles en sont les raisons ?



93% des personnes qui se posent des questions sur la mise à disposition d'informations personnelles à divers professionnels de santé qui les suivent, s'inquiètent du respect de la confidentialité et de la sécurité des informations enregistrées.

79% s'inquiètent du fait que « tout le monde connaît l'historique » de leur santé. 73% s'inquiètent des moyens d'accéder à ces informations et 59% de son utilisation au quotidien.

Quelles sont les raisons qui vous font apprécier cette mise à disposition ?

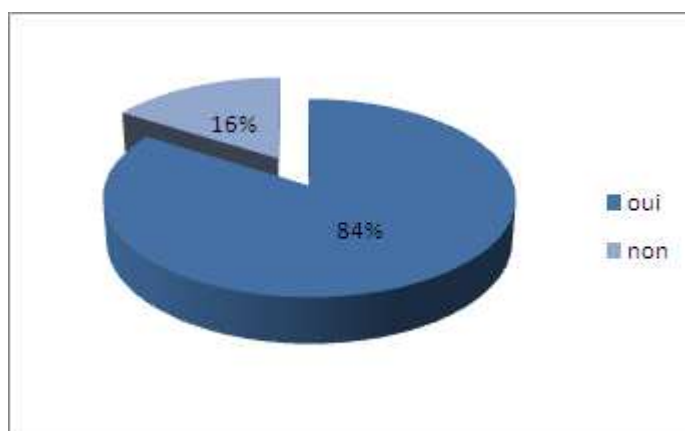


90% des personnes interrogées estiment que le Dossier Médical Personnel pourra permettre de gagner du temps et de conserver l'historique de leurs soins (de leur santé).

87% pensent que cela pourraient permettre une meilleure efficacité de leurs soins et leur suivi. 83% pensent que cela permettrait d'être mieux soigné et 72% de ne plus perdre des informations de santé.

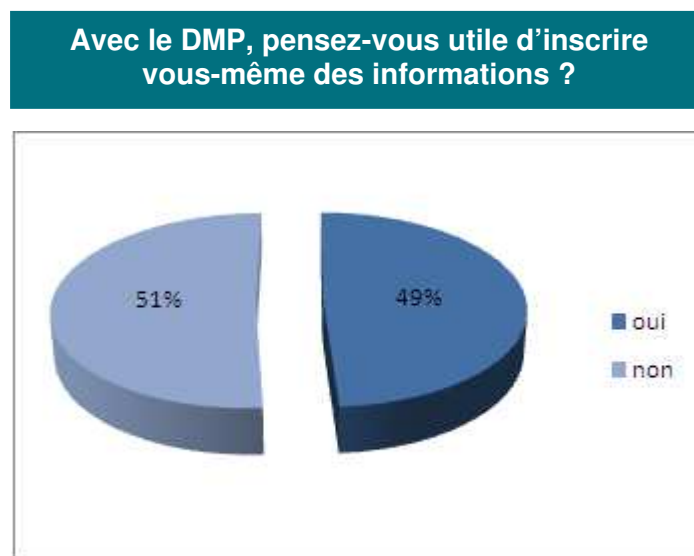
Ainsi, même si les Champ-Ardennais se posent des questions sur la mise en place et l'utilisation du Dossier Médical Personnel, beaucoup en voit aussi l'intérêt.

Avec le DMP, pensez-vous utile de pouvoir consulter vous-même ces informations ?



84% des personnes interrogées pensent utile de pouvoir consulter elles-mêmes les informations contenues dans leur Dossier Médical Personnel.

85% des personnes âgées de moins de 75 ans trouvent utile de pouvoir consulter elles-mêmes les informations de leur DMP contre 74% des personnes de 75 ans et plus.



49% des champ-ardennais interrogés pensent utile de pouvoir inscrire eux-mêmes des informations sur leur Dossier Médical Personnel.

En particulier, les plus jeunes souhaitent pouvoir inscrire eux-mêmes des informations sur leur DMP (52% des 18-39 ans, 50% des 40-59 ans, 44% des 60-74 ans et 38% des 75 ans et plus).

De même, 54% des parents estiment utile de pouvoir inscrire des informations sur leur DMP contre 45% des personnes sans enfant.

Par ailleurs, 51% des actifs estiment utile de pouvoir inscrire des informations sur leur DMP, contre 45% des inactifs.

Enfin, 53% des personnes qui consultent des sites internet de santé pensent utile d'inscrire elles-mêmes des informations sur leur DMP, contre 44% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

Pour résumé, moins de la moitié des Champ-Ardennais ont entendu parler du DMP et seulement 8% ont été sollicité pour son ouverture. Une certaine méconnaissance de la transmission des informations du Dossier Médical Personnel pose questions à 44% des personnes interrogées surtout en ce qui concerne (le respect de la confidentialité, la sécurité des informations enregistrées).

La majorité des Champ-Ardennais apprécie toutefois, cette mise à disposition d'information jugeant que ce système peut permettre un gain de temps et une connaissance de l'historique de santé du patient.

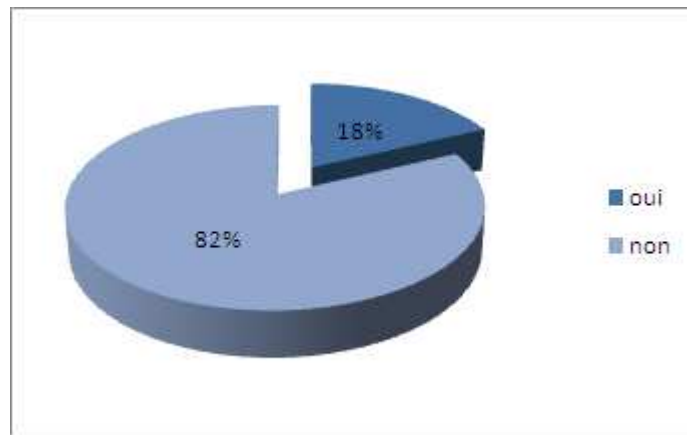
Enfin, 84% des Champ-Ardennais jugent utile de pouvoir consulter les informations contenues dans leur Dossier Médical Personnel et 49% pensent utile de pouvoir y inscrire eux-mêmes des informations.

III.2 DOSSIER PHARMACEUTIQUE

Le Dossier Pharmaceutique (DP) est autorisé depuis fin 2008 ; il permet de suivre les prescriptions données à un malade sur les 4 derniers mois et ce, entre les 20 000 officines reliées au dispositif, évitant ainsi les interactions indésirables entre médicaments. Ce dossier est créé avec le consentement préalable du patient.

Dans ce paragraphe, il s'agit de savoir quel pourcentage de Champ-ardennais a entendu parler de ce DP et combien ont été sollicités pour son ouverture.

Connaissez-vous le Dossier Pharmaceutique ?



18% des champ-ardennais interrogés connaissent le Dossier Pharmaceutique.

20% des femmes connaissent le Dossier Pharmaceutique (DP), contre 14% des hommes.
23% des personnes qui suivent ou dont l'un des membres de leur foyer suit un traitement médical régulier, connaissent le Dossier Pharmaceutique (DP), contre 14% des personnes sans traitement médical régulier.

20% des personnes qui consultent des sites internet de santé, connaissent le Dossier Pharmaceutique, contre 16% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.
32% des personnes qui ont entendu parler du Dossier Médical Personnel, ont également entendu parler du Dossier Pharmaceutique, contre seulement 7% des personnes qui n'ont pas entendu parler du DMP.

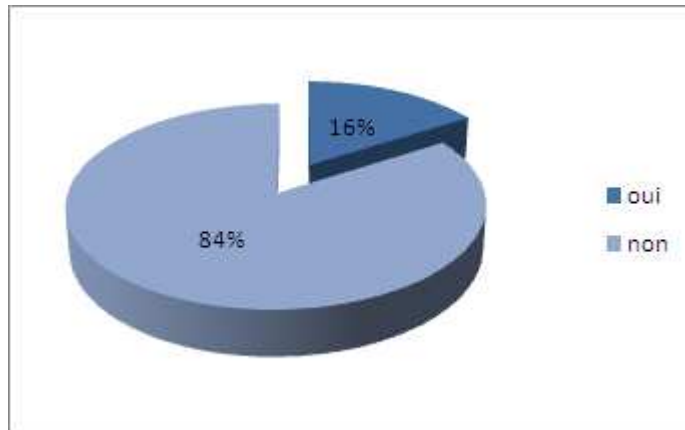
De même, 60% des personnes qui ont été sollicitées pour l'ouverture de leur DMP, connaissent le DP, contre 15% des personnes qui n'ont pas été sollicitées pour l'ouverture de leur DMP.

Zoom sur...

**...l'avancée du Dossier Pharmaceutique
Ordre des pharmaciens – Octobre 2012**

49,2% de la population de Champagne-Ardenne possède un Dossier Pharmaceutique

Avez-vous été sollicité par un pharmacien pour ouvrir votre Dossier Pharmaceutique ?



16% des champ-ardennais ont été sollicités par un pharmacien pour ouvrir leur Dossier Pharmaceutique (DP).

18% des femmes indiquent avoir été sollicitées pour ouvrir leur DP contre 12% des hommes.

20% des champ-ardennais qui suivent ou dont l'un des membres du foyer suit un traitement médical régulier, ont été sollicités pour l'ouverture de leur DP contre 11% des personnes sans suivi médical régulier.

64% des personnes sollicitées pour l'ouverture de leur Dossier Médical Personnel, l'ont aussi été pour leur Dossier Pharmaceutique, contre 11% seulement des personnes qui n'ont pas été sollicitées pour l'ouverture de leur DMP.

A noter que 2% des personnes qui ont été sollicitées pour l'ouverture de leur Dossier Pharmaceutique, estiment ne pas avoir connaissance de ce qu'est ce DP.

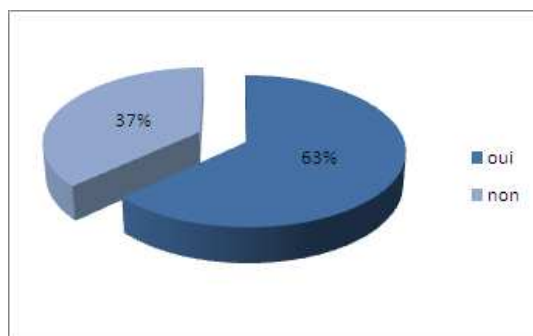
Le Dossier Pharmaceutique est moins connu par les Champ-Ardennais que le Dossier Médical Personnel. 18% des personnes interrogées seulement, indiquent connaître le Dossier Pharmaceutique. 16% des Champ-Ardennais ont été sollicités pour son ouverture.

De plus, près des deux tiers des personnes sollicitées pour l'ouverture de leur Dossier Pharmaceutique l'ont aussi été pour leur Dossier Médical Personnel.

III.3 SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : AMELI.FR

Dans ce paragraphe, il s'agit de savoir quel pourcentage de Champ-ardennais connaît le site internet de l'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale : ameli.fr et combien l'utilisent.

Connaissez-vous le site de l'assurance maladie : ameli.fr ?



63% des personnes interrogées connaissent le site de l'assurance maladie, ameli.fr.

65% des femmes connaissent ce site, contre 59% des hommes.

De même, 75% des 18-39 ans connaissent ce site, contre 66% des 40-59 ans, 50% des 60-74 ans et seulement 27% des 75 ans et plus.

75% des parents connaissent le site de l'assurance maladie : ameli.fr, contre 54% des personnes sans enfant.

71% des personnes actives connaissent ce site, contre 50% des personnes inactives.

La Catégorie Socio-Professionnelle du répondant a également une importance en ce qui concerne sa connaissance du site de l'assurance maladie (voir tableau ci-dessous). Sachant que les agriculteurs ne dépendent pas du régime de santé général et n'ont donc pas à consulter le site ameli.fr

Catégorie Socio-Professionnelle du répondant et connaissance du site de l'assurance maladie : ameli.fr

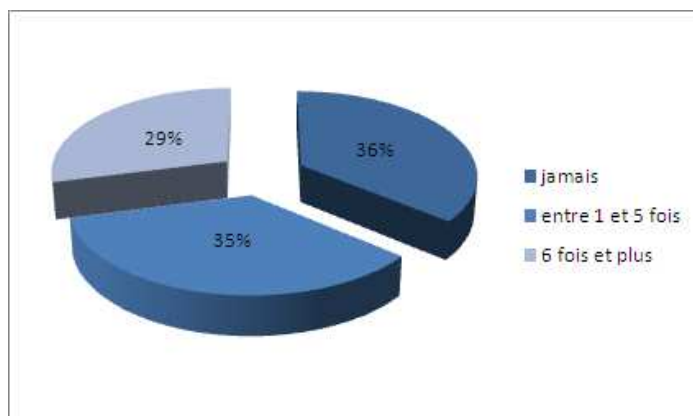
% Ligne	oui	non
Agriculteur	--- 8 26%	+++ 22 74%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	--- 15 45%	+++ 19 55%
Profession libérale	. 22 85%	. 4 15%
Cadre, ingénieur, professeur	. 103 74%	. 37 26%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	. 84 71%	. 35 29%
Employé	+++ 333 76%	--- 108 24%
Ouvrier	. 39 65%	. 21 35%
Total	605	245
%	71%	29%

73% des personnes qui consultent des sites internet de santé, connaissent le site ameli.fr, contre 54% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

71% des personnes pour qui le rangement et la conservation des documents de santé « papier » est compliqué connaissent le site ameli.fr contre 58% des personnes pour qui ce rangement n'est pas compliqué.

Et, 73% des personnes qui seraient d'accord pour leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique, utilisent le site ameli.fr contre 54% des personnes qui souhaitent conserver des documents de santé « papier ».

Si oui, combien de fois utilisez-vous le site internet ameli.fr par an ?



Parmi ceux qui connaissent le site ameli.fr, 36% ne l'utilisent pas, 35% l'utilisent entre 1 et 5 fois par an et 29% 6 fois par an ou plus.

Après recodage, il apparaît que sur l'ensemble des sondés, 57% sondés utilisent le site internet ameli.fr au moins une fois par an.

70% des personnes âgées de 18 à 39 ans utilisent le site internet ameli.fr contre 57% des 40-59 ans, 43% des 60 – 74 ans et 23% des 75 ans et plus.

69% des parents utilisent le site internet ameli.fr contre 48% des personnes sans enfant. Plus particulièrement, les parents d'enfants de 0 à 6 ans sont de plus grands utilisateurs de ce site (84% des parents de 0 à 5 ans utilisent ce site, 66% des parents d'enfants de 6 à 11 ans, 64% des parents d'enfants de 12 ans et plus).

64% des actifs utilisent ce site au moins une fois par an contre 45% des personnes sans activité (chômage, retraite...).

64% des personnes dont les revenus mensuels du foyer sont supérieurs à 2 500€ consultent ce site contre 53% des personnes qui gagnent entre 1 501 et 2 500€ et 49% des personnes qui gagnent moins de 1 500€.

La Catégorie Socio-Professionnelle du répondant joue également un rôle important (voir tableau ci-dessous). Sachant que les agriculteurs ne dépendent pas du régime général de santé et n'ont donc pas à consulter le site ameli.fr (mais peuvent le faire si leur conjoint exerce une autre activité professionnelle).

Catégorie Socio-Professionnelle du répondant et utilisation du site de l'assurance maladie : ameli.fr

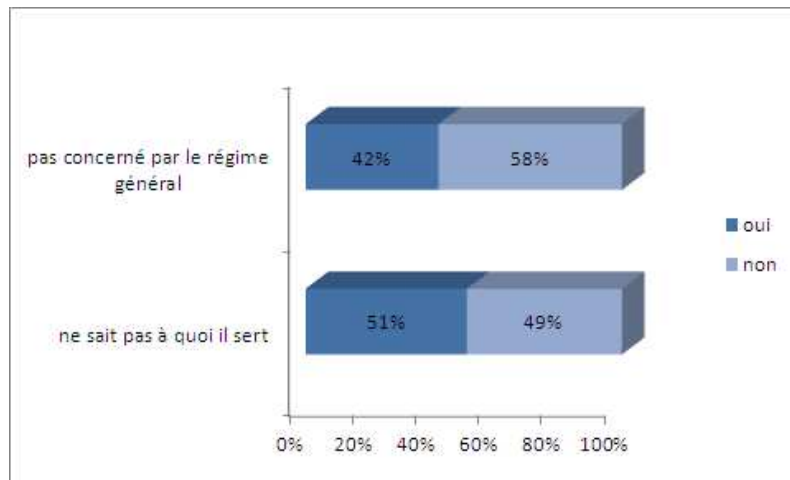
% Ligne	oui	non
Agriculteur	- - - 7 23%	+++ 23 77%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	- - - 14 39%	+++ 21 61%
Profession libérale	. 19 71%	. 8 29%
Cadre, ingénieur, professeur	. 97 69%	. 43 31%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	. 72	. 48
	60%	40%
Employé	++ 300	- - 142
	68%	32%
Ouvrier	. 36	. 24
	61%	39%
Total	544	308
%	64%	36%

65% des personnes qui consultent des sites internet de santé, utilisent le site internet de santé de l'assurance maladie, contre 48% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

63% des personnes pour qui gérer des papiers de santé est compliqué, utilisent le site ameli.fr contre 52% des personnes pour qui cela n'est pas compliqué.

Enfin, 66% des personnes qui seraient d'accord pour remplacer leurs documents de santé « papiers » par un support informatique, utilisent le site ameli.fr, contre 47% des personnes qui ne souhaitent pas supprimer leurs documents de santé « papiers ».

Si non, pourquoi n'utilisez-vous pas le site de l'assurance maladie : ameli.fr ?



42% des personnes qui n'utilisent pas le site ameli.fr, ne l'utilisent pas car elles ne dépendent pas du régime général de santé (nombre de répondants à cette question : 209).

51% des personnes qui n'utilisent pas le site ameli.fr, ne l'utilisent pas car elles ne savent pas à quoi il sert (nombre de répondants à cette question : 208).

63% des personnes interrogées connaissent le site de l'assurance maladie, ameli.fr et 57% l'utilisent.

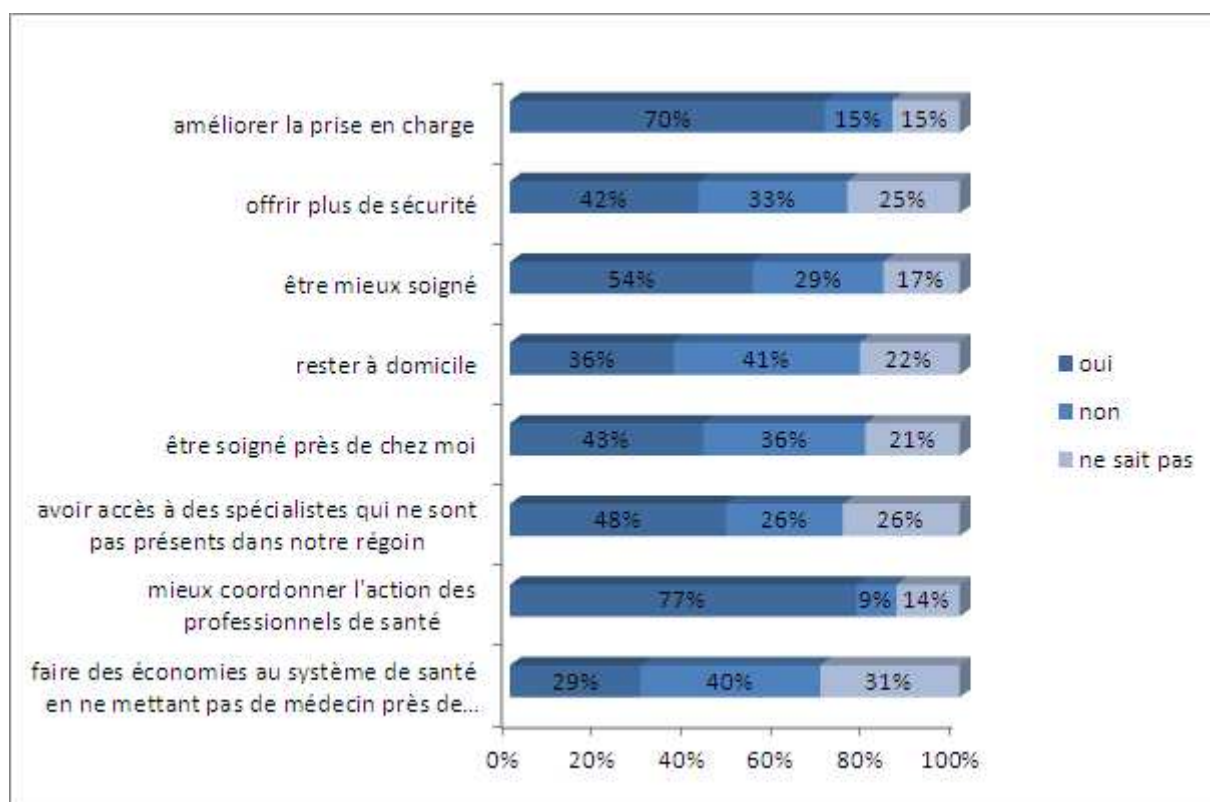
Les personnes les plus jeunes, les parents et en particulier les parents d'enfants de moins de 6 ans et les personnes actives utilisent plus souvent ce site.

Par ailleurs, parmi ceux qui n'utilisent pas ce site, 51% ne savent pas à quoi il sert.

III.4 AVIS SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA SANTE

Il s'agit de repérer l'intérêt de ces nouvelles technologies alliées à la santé, sur les craintes qu'elles suscitent, sur la connaissance de certains termes et sur le souhait des Champ-Ardennais de tester ce type d'avancées.

Pensez-vous que les technologies de l'information vont permettre de :

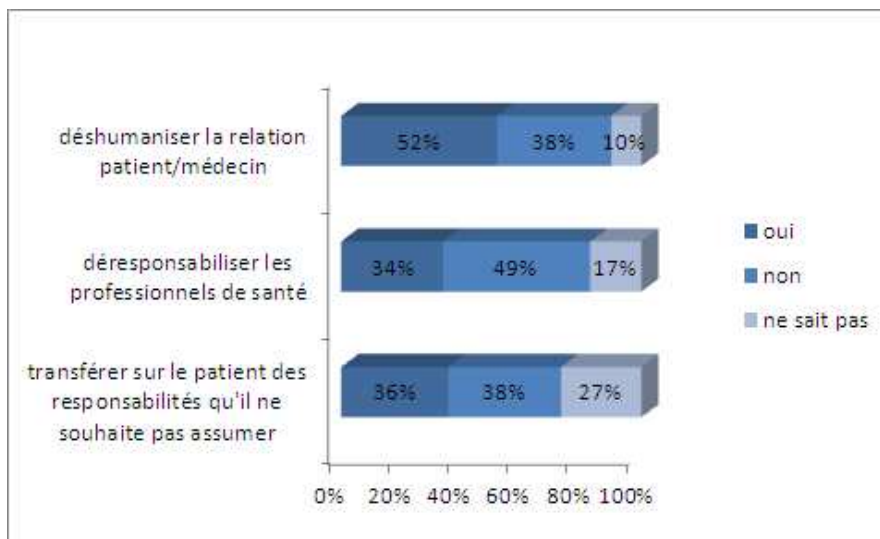


77% des personnes interrogées pensent que les technologies de l'information peuvent permettre de **mieux coordonner l'action des professionnels de santé**.

70% des personnes interrogées pensent que ces technologies peuvent permettre d'**améliorer la prise en charge**.

54% pensent qu'elles peuvent permettre d'**être mieux soigné**.

Pensez-vous que ces technologies risquent de :



- 52% des champ-ardennais interrogés estiment que les technologies de l'information appliquées à la santé, peuvent **déshumaniser la relation patient/médecin**.
- 34% pensent qu'elles peuvent **déresponsabiliser les professionnels de santé**
- et 36% estiment qu'elles peuvent **transférer sur le patient des responsabilités qu'il ne souhaite pas assumer**.

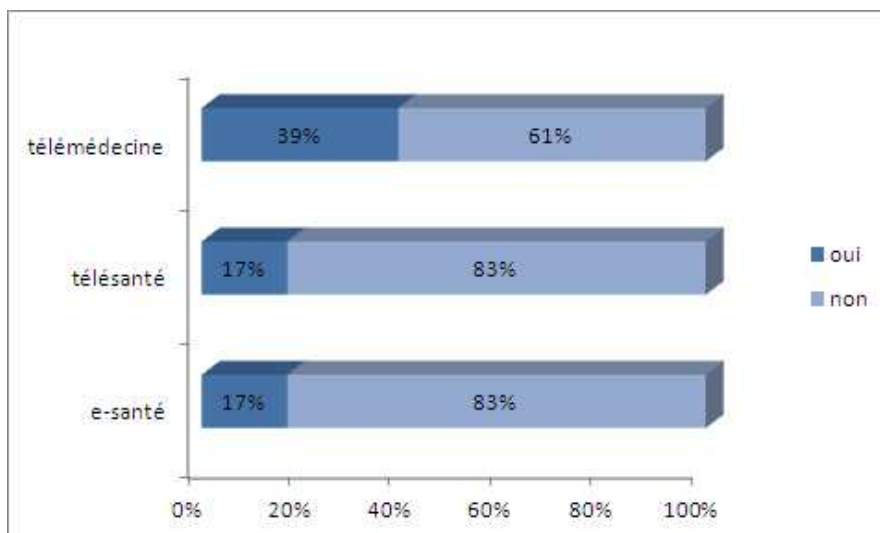
Après recodage, il apparaît que 22% des personnes interrogées ont répondu « oui » à chacune des trois questions ci-dessus.

25% des personnes de 40 ans et plus font partie de ces personnes, contre 18% des 18-39 ans.

De même, 25% des personnes sans enfant, ont répondu « oui » à ces trois questions, contre 18% des parents.

Enfin, 27% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé, ont répondu « oui » à ces trois questions, contre 17% des personnes qui consultent ce type de sites.

Avez-vous déjà entendu parler de :



Le terme « télémédecine » est le terme le plus connu par les Champ-ardennais :

- **39% ont déjà entendu parler du terme « télémédecine »,**
- **17% de « télésanté ».**

43% des hommes ont déjà entendu le terme « télémédecine ou téléconsultation » contre 37% des femmes.

45% des personnes de 60 à 74 ans et 43% des personnes de 40 à 59 ans ont entendu parler du terme « télémédecine » contre 35% des personnes de 75 ans et plus et 31% des personnes de moins de 40 ans.

La Catégorie Socio-Professionnelle du répondant est très importante dans sa connaissance des termes « télémédecine et téléconsultation ».

Catégorie Socio-Professionnelle du répondant et connaissance des termes « télémédecine, téléconsultation »

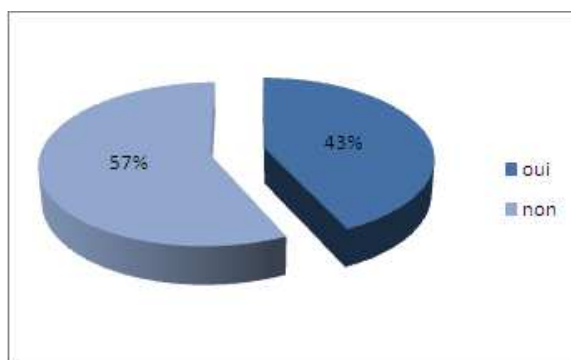
% Ligne	oui	non
Agriculteur	. 11 36%	. 20 64%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	. 13 37%	. 22 63%
Profession libérale	+++ 19 72%	--- 8 28%
Cadre, ingénieur, professeur	. 61 44%	. 79 56%
Profession intermédiaire, technicien, instituteur	++ 59	-- 62
	49%	51%
Employé	--- 155	+++ 288
	35%	65%
Ouvrier	. 19	. 43
	31%	69%
Total	336	520
%	39%	61%

43% des personnes dont les revenus mensuels du foyer sont supérieurs à 2 500€, ont déjà entendu parler de « télémédecine, téléconsultation ». C'est le cas de 40% des personnes dont les revenus mensuels se situent entre 1 501 et 2 500€, de 28% des personnes dont les revenus se situent entre 1 000 et 1 500€ et de 26% des personnes dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1 000€.

42% des personnes dont un des membres du foyer suit un traitement médical régulier, ont déjà entendu parler de télémédecine ou de téléconsultation contre 33% des personnes sans traitement médical régulier.

43% des personnes qui consultent des sites internet de santé, ont déjà entendu parler de télémédecine ou de téléconsultation, contre 33% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

Seriez-vous intéressé(e) pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies ?



43% des personnes interrogées seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies (ex : suivi d'un traitement régulier, suivi santé d'un proche, consultation à distance...).

49% des personnes âgées de 18 à 39 ans seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies contre 44% des 40-59 ans, 34% des 60-74 ans et 27% des personnes de 75 ans et plus.

48% des parents se montrent intéressés pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies, contre 38% des personnes sans enfant.

47% des personnes qui exercent une activité professionnelle, seraient d'accord pour tester de telles pratiques contre 35% des personnes sans activité professionnelle.

De plus, 63% des cadres et 62% des personnes exerçant une profession libérale, accepteraient de tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies, contre 46% des employés, 44% des artisans, commerçant et chefs d'entreprise, 40% des agriculteurs, 39% des ouvriers et 32% des personnes exerçant une profession intermédiaire.

51% des Champ-ardennais qui consultent des sites internet de santé seraient d'accord pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies, contre 35% des personnes qui ne consultent pas de sites internet de santé.

58% des personnes qui seraient d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique, seraient prêts à tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies, contre seulement 25% des personnes qui ne souhaitent pas supprimer les documents de santé « papier ».

47% des personnes pour qui le classement de leurs documents de santé papier est compliqué, seraient prêts à tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies contre 40% des personnes pour qui ce classement n'est pas compliqué.

Globalement, une majorité de Champ-Ardennais voit plusieurs avantages à l'utilisation des nouvelles technologies associées à la médecine. Ainsi, 77% des personnes interrogées pensent que les technologies de l'information peuvent permettre de mieux coordonner l'action des professionnels de santé et 70% qu'elles peuvent permettre d'améliorer la prise en charge.

Mais la moitié des Champ-Ardennais pensent aussi que l'utilisation de ces technologies appliquées à la santé, peuvent déshumaniser la relation patient – médecin.

Le terme de télémédecine est le plus connu des Champ-ardennais (39% en ont entendu parler). Il est **plus connu des personnes de 60 à 74 ans.**

Enfin, 43% des personnes interrogées seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies. Les 18-39 ans sont plus intéressés pour participer à ce type de projets.

IV. TYPOLOGIES DE PERSONNES SELON LEUR DEGRE D'ADHESION AUX PROJETS ET OPPORTUNITES PROPOSEES PAR LA TELESANTE

LES NOVATEURS

LES RESISTANTS

LES PATIENTS REGULIERS ET LEURS PROCHES

IV.1 LES NOVATEURS

A travers cette partie, il s'agit d'identifier des typologies de personnes selon leur degré d'adhésion aux projets et opportunités proposés par la télésanté.

Suite à l'analyse de l'ensemble des questions, présenté dans les Chapitres II et III du présent document, il est permis de proposer trois types d'utilisateurs, dont la typologie de personnes que nous avons appelé « les novateurs ».

Ces personnes ont déjà intégré les nouvelles technologies dans leur pratique de santé et souhaitent poursuivre leur utilisation de ces outils.

Pour cela, nous avons procédé à un recodage. Toutes les personnes qui ont répondu « oui » aux quatre questions suivantes :

- Consultez-vous des sites internet de santé ? (Q4)
- Combien de fois utilisez-vous le site ameli.fr ? (réponse au moins une fois par an) (Q24)
- Seriez-vous d'accord pour que vos documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique ? (Q9)
- Seriez-vous intéressé(e) pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies ? (Q28a)

sont considérées comme faisant partie de la catégorie des personnes novatrices.

10% des personnes interrogées font ainsi partie de ces **personnes « novatrices »**. Elles sont déjà utilisatrices d'informatique pour leur santé et sont prêtes à aller plus loin.

55% des personnes que l'on peut considérer comme novatrices ont moins de 40 ans, 34% ont entre 40 et 59 ans, 9% ont entre 60 et 74 ans et seulement 3% ont 75 ans ou plus.

66% des personnes novatrices ont des enfants à charge.

Et 79% exercent une activité professionnelle.

Leur catégorie socio-professionnelle est également importante. Les employés, les personnes exerçant une profession libérale, les cadres, les ingénieurs et les professeurs font plus souvent partie de ce groupe.

Par ailleurs, 56% des « novateurs » ont déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel et 51% connaissent le terme « télémedecine ».

34% des personnes novatrices réalisent des achats de parapharmacie via internet au moins une fois par an contre 14% des personnes qui ne font pas partie de cette catégorie de personnes.

58% des personnes novatrices trouvent compliqué de classer leurs documents de santé, contre 37% des personnes qui ne font pas partie des personnes novatrices.

IV.2 LES RESISTANTS

Les personnes que nous avons qualifié de « résistantes » n'utilisent pas les nouvelles technologies et ne connaissent pas l'existence des pratiques de santé innovantes.

Pour cela, nous avons procédé à un recodage. Toutes les personnes qui ont répondu « non » aux deux questions suivantes :

- Avez-vous accès à internet ? (Q29)
- Avez-vous déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel ? (Q13)

sont considérées comme faisant partie de la catégorie des personnes résistantes.

9% des personnes interrogées peuvent être considérées comme des **personnes « résistantes »**.

41% des personnes « résistantes » ont 75 ans ou plus, 27% ont entre 60 et 74 ans, 20% ont entre 40 et 59 ans et 12% ont moins de 40 ans.
65% des personnes résistantes n'ont pas d'activité professionnelle.

92% des personnes qualifiées de résistantes ne consultent pas de site internet de santé, contre 45% des personnes qui ne sont pas des personnes « résistantes ».

De même, 83% des personnes « résistantes » ne sont pas d'accord pour que leurs documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique contre 43% des personnes qui ne font pas partie de cette catégorie.

Seules, 1% des personnes résistantes ont été sollicitées pour l'ouverture de leur Dossier Médical Personnel contre 9% des autres personnes.

Parmi les personnes résistantes qui s'inquiètent de la mise à disposition d'informations personnelles à divers professionnels de santé dans le cadre de la mise en place du Dossier Médical Personnel (DMP), 83% sont tout particulièrement inquiètes de l'utilisation quotidienne de ce DMP, contre 58% des autres personnes.

De même, 63% des personnes résistantes pensent que ces nouvelles technologies risquent de déshumaniser la relation patient/médecin contre 51% des autres personnes.

Seules, 19% des personnes « résistantes » connaissent le site de l'assurance maladie : ameli.fr contre 67% des autres personnes.

De même, seules 19% des personnes « résistantes » ont déjà entendu parler du terme de « télémédecine » contre 41% des autres personnes.

Et cependant 13% des personnes « résistantes » seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies contre 45% des autres personnes.

IV.3 LES PATIENTS REGULIERS ET LEURS PROCHES

Il nous a semblé opportun d'étudier de plus près des usagers un peu spécifiques, c'est-à-dire les foyers dont l'un des membres suit un traitement médical régulier.

Pour cela, nous avons retenu uniquement la population des personnes âgées de moins de 60 ans, car au-delà de cet âge la présence de pathologies est plus fréquente et ne permet pas de repérer de réelles différences dans les pratiques de santé.

Nous repèrerons donc ici uniquement les différences de comportement entre les personnes de moins de 60 ans selon qu'un membre de leur foyer suit ou non un traitement médical régulier.

43% des personnes interrogées de moins de 60 ans interrogées ont au sein de leur foyer une personne qui suit un traitement médical régulier.

51% des personnes de moins de 60 ans dont un membre de leur foyer suit un traitement médical régulier, sont inactives.

Les personnes dont l'un des membres suit un traitement médical régulier, ne consultent pas significativement plus que les autres personnes des sites internet de santé. En revanche, leur utilisation de ces outils diffère.

90% des personnes qui ont un patient régulier au sein de leur foyer, consultent des articles internet concernant un problème de santé en particulier, contre 83% des personnes sans traitement particulier.

De même, 27% des personnes dont l'un des membres de leur foyer suit un traitement médical régulier, échangent avec d'autres personnes qui se posent les mêmes questions de santé qu'eux, contre 19% des personnes sans problème de santé.

49% des personnes qui suivent ou dont l'un des proches suit un traitement médical régulier, ont entendu parler du Dossier Médical Personnel, contre 39% des personnes sans traitement.

De même, 11% des personnes de moins de 60 ans qui suivent ou dont l'un des membres de leur foyer suit un traitement médical régulier, ont été sollicitées pour l'ouverture de leur DMP, contre 6% des personnes sans traitement médical.

23% des personnes qui suivent un traitement de santé régulier (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille), ont entendu parler du Dossier Pharmaceutique, contre 14% des personnes sans traitement de santé régulier.

De même, 20% des personnes de moins de 60 ans qui ont au sein de leur foyer une personne qui suit un traitement médical régulier, ont été sollicitées pour l'ouverture de leur DP, contre 11% des personnes sans traitement médical.

Les personnes qui suivent ou dont l'un des proches suit un traitement médical régulier sont donc plus informées et plus sollicitées en matière de télésanté, toutefois ce sont aussi les personnes les plus prudentes par rapport à ses avancées.

Ainsi, 83% des personnes qui ont un traitement de santé régulier (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille), craignent que cette informatisation des données de santé ne permette à tout le monde connaître l'historique de leur santé, contre 74% des personnes sans traitement médical régulier.

De même, 64% des personnes qui ont un traitement de santé régulier (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille), appréhendent l'utilisation au quotidien du Dossier Médical Personnel, contre 35% des personnes sans traitement médical régulier.

Enfin, 42% des personnes qui ont un traitement de santé régulier (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille), ont entendu parler du terme « télémédecine », contre 33% des personnes sans traitement régulier.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

La population de référence pour cette enquête est constituée de l'ensemble des Champ-Ardennais de 18 ans et plus.

Plus de 9 000 Champ-Ardennais au total ont été sollicités par voie postale et 1 857 de ménages ont répondu à nos interrogations sur la télémédecine. Le taux de réponse est de 21.8%. Ce taux de retour important montre l'intérêt porté par les Champ-Ardennais pour ce type d'enquête et pour les questions d'ordre familial.

Puisque le profil des répondants ne correspondait pas exactement à celui de l'ensemble de la population des Champ-Ardennais de 18 ans et plus, un redressement a été effectué selon les deux variables suivantes : le département et l'âge.

Une pondération a été effectuée sur chaque questionnaire pour donner plus de poids aux questionnaires sous représentés et inversement.

Ce choix provoque une baisse du nombre de questionnaires étudiés et leur pondération, mais permet de généraliser les résultats présentés à la population champ-ardennaise.

PRATIQUES ACTUELLES DE SANTE ET DE TELESANTE

Cette première partie a permis d'étudier les pratiques et les difficultés actuelles de santé des Champ-ardennais, ainsi que leur utilisation des nouvelles technologies, notamment pour le suivi de leur santé.

Réaction face à un problème de santé

A l'heure actuelle, face à un problème de santé non vital, pour eux-mêmes ou un leurs proches, **86% des Champ-Ardennais se soignent par eux-mêmes pendant quelques jours**, 45% consultent un professionnel de santé et 21% consultent un site internet de santé. Les personnes qui consultent des sites internet de santé se soignent plus souvent seules pendant quelques jours. Ces personnes ont donc déjà inclus l'utilisation des nouvelles technologies à leurs pratiques de santé.

Les 18-39 ans se soignent plus souvent par eux-mêmes et consultent plus souvent des sites internet de santé.

Difficultés rencontrées

Les difficultés supposées des Champ-Ardennais en matière de santé sont ensuite, analysées à travers l'étude de **la prise de rendez-vous chez le médecin, le temps pour rejoindre différents points médicaux, la conservation des documents médicaux et l'utilisation du carnet de santé.**

- Prise de rendez-vous chez les médecins généralistes et spécialistes :

- 21% des Champ-Ardennais estiment que le délai pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin généraliste est trop long. Ce sentiment est plus présent chez les plus jeunes, les parents et les actifs.
- 14% des Champ-Ardennais pensent également que le coût d'une consultation chez un médecin généraliste est trop élevé.

La consultation d'un spécialiste est jugée plus difficile que celle d'un généraliste, puisque que :

- 86% des Champ-Ardennais estiment que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous avec leur médecin spécialiste est trop long
- 52% des Champ-ardennais estiment que le coût de la consultation chez un médecin spécialiste est trop élevée.

En ce qui concerne la distance pour se rendre chez un médecin spécialiste, une distinction par département et par zone d'habitation (milieu urbain ou rural) s'opère. Ainsi, les habitants de la Haute-Marne et des Ardennes ainsi que les habitants du milieu rural sur l'ensemble des départements champ-ardennais expriment plus souvent leurs difficultés pour se rendre à une consultation chez un spécialiste en raison de la distance à parcourir.

- Temps pour rejoindre différents points médicaux :

Pour ce qui est du temps pour rejoindre différents points médicaux, il apparaît que :

- 79% des personnes interrogées mettent moins de 10 minutes pour rejoindre, par leurs moyens habituels, la pharmacie la plus proche,
- 65% des personnes interrogées mettent également moins de 10 minutes pour rejoindre le cabinet médical le plus proche
- et seulement 19% des personnes interrogées mettent moins de 10 minutes pour rejoindre l'hôpital le plus proche.

Les personnes de 18 à 39 ans mettent souvent moins de temps pour rejoindre par leurs moyens habituels ces différents postes de soins.

Les personnes vivant en milieu urbain sont bien évidemment plus proches de ces différents postes de soins.

On note également, que **les personnes les plus éloignées d'un cabinet médical ou d'un hôpital sont aussi celles qui ont le moins accès à internet et qui sont le moins enclines à remplacer les documents de santé « papier » par un support informatique.**

Il semble donc difficile d'allier nouvelles technologies de santé pour les personnes les plus éloignées des soins dans leur secteur, alors que ce pourrait être elles qui en bénéficieraient le plus.

- Conservation des documents de santé :

En ce qui concerne la conservation et le rangement des documents de santé, **le document médical le plus difficile à ranger et à conserver sont les radios.** 30% des Champ-Ardennais estiment ainsi, que leur classement est compliqué.

En ce qui concerne les autres documents de santé, plus de 80% des Champ-Ardennais ne trouvent pas leur rangement et leur conservation compliqués.

En revanche, **l'informatisation de ces documents divise : 53% sont pour, 47% sont contre :**

- Les personnes de 18 à 39 ans, les parents et les actifs avec des revenus dépassant 2 500€ mensuels y sont les plus favorables.
- Par ailleurs, les Champ-Ardennais qui ont déjà intégrés les nouvelles technologies et les associent déjà à leur pratique de santé y sont plus favorables.

Ainsi, à titre d'exemple, 60% des personnes interrogées qui ont accès à internet accepteraient que leurs informations de santé soient disponibles sur support informatique contre seulement 16% des Champ-Ardennais sans accès à internet.

- Utilisation du carnet de santé :

En ce qui concerne l'utilité du carnet de santé, celle-ci est largement reconnue, puisque **96% des parents interrogés le trouvent utile.**

Les mères et les parents d'enfants en bas âge sont plus sensibles à son utilité.

A nouveau, l'accès des informations du **carnet de santé sur internet consultable** par les parents et le médecin, divisent les parents : **50% sont pour, 34% sont contre** et 16% ne savent pas. 61% des mères sont favorables à ce projet.

Utilisation des nouvelles technologies

- **85% des Champ-Ardennais ont accès à internet**, savent se servir d'un ordinateur et envoyer un message électronique.

L'utilisation des nouvelles technologies s'est généralisée mais reste très liée à l'âge de la personne. Ainsi, seules 40% des personnes de 75 ans et plus savent utiliser un ordinateur.

- **La moitié des Champ-Ardennais consultent des sites internet de santé.** Les femmes, les jeunes, les parents, les actifs et les urbains sont plus utilisateurs de ce type de sites.

Ces personnes se soignent plus souvent seules que les autres.

Parmi les Champ-Ardennais qui consultent des sites internet de santé, 92% recherchent des informations sur un problème de santé spécifique qui les touche eux-mêmes ou un de leurs proches.

- 16% des personnes interrogées achètent au moins une fois par an des produits de parapharmacie via internet. Hormis ce type de produits, les achats de santé sur internet restent exceptionnels.

Les personnes les plus jeunes, les parents et en particulier ceux de jeunes enfants et les personnes en activité professionnelle réalisent plus souvent des achats de parapharmacie sur internet.

CONNAISSANCE ET CRAINTES PAR RAPPORT AUX NOUVEAUTES EN COURS

L'analyse a ensuite permis de mieux percevoir le degré de connaissance des Champ-Ardennais sur diverses nouveautés alliant santé et nouvelles technologies, ainsi que les craintes et les attentes que chacune d'elles suscitent.

Dossier Médical Personnel

45% des Champ-Ardennais ont entendu parler du Dossier Médical Personnel mais seulement **8% ont été sollicités pour son ouverture.**

Une large majorité des champ-Ardennais apprécie cette mise à disposition d'information :

- **90% des personnes interrogées** pensent ainsi, que la mise en place du Dossier Médical Personnel, peut permettre **un gain de temps important et une meilleure connaissance de l'historique des soins.**

- **84%** des personnes interrogées **jugent utile de pouvoir consulter les informations** contenues dans leur Dossier Médical Personnel

- et 49% pensent utile de pouvoir y inscrire eux-mêmes des informations.

Toutefois, une certaine méconnaissance sur les modalités de transmission des informations du Dossier Médical Personnel à différents professionnels de santé existe. Ainsi, 34% des Champ-Ardennais pensent que les médecins du travail pourraient avoir accès à leur Dossier Médical Personnel, ce qui est faux (Art. L 161-36-3 du Code de la Sécurité Sociale).

La mise en place d'un tel système pose également question à 44% des personnes interrogées notamment en ce qui concerne le respect de la confidentialité, la sécurité des informations enregistrées...

Dossier Pharmaceutique

Seuls, **18% des Champ-Ardennais ont entendu parler du Dossier Pharmaceutique** et 16% ont été sollicités pour son ouverture.

Le Dossier Pharmaceutique est donc moins connu que le Dossier Médical Personnel, en revanche, les Champ-Ardennais ont été deux fois plus sollicités pour son ouverture.

De plus, près des 2/3 des personnes sollicitées pour l'ouverture de leur Dossier Pharmaceutique l'ont été également pour leur Dossier Médical Personnel.

Site de l'assurance maladie : ameli.fr

- **63% des personnes interrogées connaissent ameli.fr**, le site de l'assurance maladie,
- **57% l'utilisent au moins une fois par an.** Les 18-39 ans, les parents et particulièrement les parents d'enfants de moins de 6 ans et les actifs utilisent plus souvent ce site.

Parmi ceux qui n'utilisent pas ce site, 51% ne savent pas à quoi il sert et 42% ne dépendent pas du régime général de santé.

Avis sur les technologies de l'information et de la santé

La majorité des personnes interrogées voit plusieurs avantages à l'utilisation des nouvelles technologies appliquées à la médecine.

- Ainsi, **77% des personnes interrogées pensent que les technologies de l'information peuvent permettre de mieux coordonner l'action des professionnels de santé**
- **et 70% qu'elles peuvent permettre d'améliorer la prise en charge du patient.**
- **Mais la moitié des Champ-Ardennais pensent aussi, que l'utilisation de ces technologies peut déshumaniser la relation patient – médecin.**

39% des Champ-Ardennais connaissent le terme « télémédecine ». Les termes « télésanté » et « e-santé » sont moins connus des Champ-Ardennais.

Enfin, 43% des personnes interrogées seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies :

- Les personnes les plus jeunes (18-39 ans) sont les plus intéressées pour participer à ce type d'expérience.
 - Les 60-74 ans semblent les personnes les mieux renseignées sur l'existence du DMP et sur le terme de télémédecine. 55% des 60-74 ans ont déjà entendu parler du DMP contre 34% des personnes de 75 ans et plus. Et 45% des 60-74 ans ont entendu parler du terme « télémédecine » contre 35% des personnes de 75 ans et plus, par exemple.
- Les personnes de 60 à 74 ans sont peut-être aussi les plus sollicitées (par les médecins, par les pharmaciens, par l'assurance maladie ?), pensant que ces personnes sont les plus « utilisatrices » de santé et capables d'intégrer les nouvelles technologies, pourtant ce sont les personnes les plus jeunes qui sont le plus prêtes à sauter le pas et à expérimenter des pratiques innovantes en terme de santé.

TYPLOGIES DE PERSONNES SELON LEUR DEGRE D'ADHESION AUX PROJETS ET OPPORTUNITES PROPOSES PAR LA TELEMEDECINE

Au vu des réponses apportées sur les diverses thématiques de l'étude, il est possible de repérer trois types d'usagers de la santé en Champagne-Ardenne.

Les novateurs

10% des personnes interrogées peuvent être considérées comme « novatrices ».

Ces personnes ont déjà intégré les nouvelles technologies dans leur pratique de santé et souhaitent poursuivre leur utilisation de ces outils.

Ces personnes se trouvent tout particulièrement parmi les plus jeunes (55% ont moins de 40 ans et 34% entre 40 et 59 ans), les parents et les personnes qui exercent une activité professionnelle.

On trouve une forte proportion de novateurs dans les CSP suivantes : les employés, les personnes exerçant une profession libérale, les cadres, les ingénieurs et les professeurs.

Ces novateurs sont aussi mieux informés des projets proposés par la télémédecine (le Dossier Médical Personnel, la télémédecine) et leurs comportements de santé intègrent déjà les nouvelles technologies. Ainsi, 34% des novateurs achètent au moins une fois par an des produits de parapharmacie via internet, contre 14% des autres personnes.

Les résistants

9% des personnes interrogées peuvent être qualifiées de « résistantes ».

Ces personnes n'utilisent pas les nouvelles technologies et ne connaissent pas l'existence des pratiques de santé innovantes.

Ces personnes se trouvent particulièrement parmi les personnes les plus âgées : 41% des personnes « résistantes » ont 75 ans ou plus, 27% ont entre 60 et 74 ans, 20% ont entre 40 et 59 ans et 12% ont moins de 40 ans.

Les personnes « résistantes » sont plus souvent inquiètes face à la mise en place de nouvelles technologies liées à la santé, en particulier dans leur utilisation au quotidien, et pensent plus fréquemment que ces technologies peuvent déshumaniser la relation médecin/patient.

Ces personnes sont plus réfractaires que les autres à l'informatisation des documents de santé « papier » et ont moins entendu parler que les autres des avancées en matière de télésanté (site ameli.fr, connaissance du terme « télémédecine ») et ne souhaitent pas tester de nouvelles pratiques de santé.

Cependant, **13% des personnes « résistantes » seraient intéressées pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies** contre 45% des autres personnes.

Les patients réguliers et leurs proches

- 43% des personnes de moins de 60 ans interrogées ont au sein de leur foyer une personne qui suit un traitement médical régulier.

51% des personnes de moins de 60 ans dont un membre de leur foyer suit un traitement médical régulier, sont inactives.

Les personnes dont l'un des membres suit un traitement médical régulier, ne consultent pas significativement plus que les autres personnes des sites internet de santé. En revanche, **leur utilisation de ces outils diffère.**

- Ainsi, **27%** des personnes dont l'un des membres du foyer suit un traitement médical régulier, **échangent avec d'autres personnes qui se posent les mêmes questions de santé qu'eux**, contre 19% des personnes sans problème de santé.
- Ils ont aussi **une meilleure connaissance des différentes avancées en matière de télémédecine** : 49% des personnes qui suivent ou dont l'un des proches suit un traitement médical régulier, ont entendu parler du Dossier Médical Personnel, contre 39% des personnes sans traitement.

Les personnes qui suivent ou dont l'un des proches suit un traitement médical régulier **sont donc plus informées** et plus sollicitées en matière de télésanté, toutefois **ce sont aussi les personnes les plus prudentes par rapport à ses avancées**.

Ainsi, 83% des personnes qui ont un traitement de santé régulier (pour eux-mêmes ou un membre de leur famille), craignent que cette informatisation des données de santé ne permette à tout le monde connaître l'historique de leur santé, contre 74% des personnes sans traitement médical régulier.

ANALYSE ET PISTES A SUIVRE

Le **Dossier Pharmaceutique** est peu connu des Champ-Ardennais (18%) alors que le site de l'ordre des pharmaciens précise en octobre 2012 que plus de 49,2% des habitants de la région ont un Dossier Pharmaceutique ouvert.

Cela peut interroger sur l'information réellement transmise à l'ouverture de chaque dossier sachant que le pharmacien doit légalement recueillir l'accord de l'utilisateur et lui remettre un document signé lors l'ouverture de son Dossier Pharmaceutique.

45% des Champ-Ardennais ont entendu parler du **Dossier Médical Personnel (DMP)** mais seulement 8% ont été sollicités pour son ouverture. A ce jour, seuls, 10 000 DMP seraient ouverts en Champagne-Ardenne. L'enquête montre pourtant l'intérêt porté par la population champ-ardennaise à la mise en place de cet outil.

Cela nous interroge sur les raisons de ce faible nombre d'ouverture de DMP : motivation des professionnels, coût, lourdeur du dispositif... ?

Dans l'intégration des nouvelles technologies, différents facteurs semblent également freiner leur généralisation :

- **L'âge** a une forte influence sur la prise en compte de la santé et sur les pratiques qui y sont associées. D'une part parce qu'avec l'âge les pathologies se développent et le suivi médical augmente et d'autre part parce que l'utilisation des nouvelles technologies et leur intégration dans le quotidien est très liée à l'âge de la personne.

Par ailleurs, il semble qu'un intérêt plus grand soit porté par les personnes âgées de 60 à 74 ans aux questions de télésanté ou peut-être sont-elles plus sollicitées pour les intégrer à leur suivi de santé, pourtant ce ne sont pas les personnes qui souhaitent le plus faire le pas d'expérimenter des pratiques de télésanté. L'information est donc plus présente pour ces personnes mais pas forcément l'étape suivante qui serait de franchir le pas.

- Le lieu de résidence de la personne a également son importance en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies en matière de santé.

Ainsi, **les personnes les plus éloignées d'un point de vue géographique de différents points médicaux** sont aussi celles qui ont **le moins accès à internet** et qui sont **le moins intéressées pour remplacer les documents** de santé **papier** par un support informatique. Le bénéfice pourrait être important pour ces personnes mais ce sont celles qui souhaitent le moins la généralisation des nouvelles technologies alliées à la santé.

- **Enfin, les personnes touchées par une pathologie au sein de leur famille**, pourraient être intéressées pour intégrer ces nouvelles technologies au suivi de leur santé mais ce sont aussi les personnes qui **ont le plus besoin d'être rassurées en ce qui concerne l'utilisation de ces données et leur gestion au quotidien.**

Il semble donc que pour chaque type de personnes, l'information doive être adaptée.

Il faut donc continuer d'informer pour rassurer et rectifier certaines informations notamment sur le DMP et le DP et expliciter par catégories d'âges, par zone géographique ou en cas de traitement médical régulier.

Les Champ-Ardennais sont dans un mouvement d'évolution s'ils sont bien accompagnés

REMERCIEMENTS ET REALISATION

Cette contribution présentée par l'URAF et animée par Catherine DANET, n'a été possible qu'avec le concours de nombreux acteurs qui nous ont permis de réaliser ce travail :

- les répondants à l'enquête, tout d'abord, qui ont pris le temps nécessaire pour répondre (1 857 questionnaires retournés, soit un taux de réponse de près de 22%) ;
- les partenaires institutionnels en région qui ont facilité sa réalisation par leurs réflexions, leurs apports théoriques pratiques ou financiers et leurs encouragements - l'ARS de Champagne-Ardenne, la CARSAT Nord-Est, le GIP E.F.T.L.V du Rectorat ;
- les représentants de l'UNAF : Hakim BOUDAOU, responsable de l'Observatoire des Familles, et Nicolas BRUN, chef du pôle santé.
- les acteurs de terrain que sont les quatre UDAF de la Région, Maria DUMOULIN , de l'UDAF de Côte d'Or – titulaire d'un DESS Management des organisations de santé et d'éducation et statisticienne ;

Qu'ils en soient remerciés.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

LEXIQUE

QUESTIONNAIRE « NOTRE SANTE DEMAIN AVEC LES NOUVELLES TECHNOLOGIES »

BIBLIOGRAPHIE

- *Observatoire du CISS sur les droits des malades – Rapport annuel 2011 de Santé Info Droits* ; Collectif Inter-associatif Sur la Santé National ; 2011
- *Le baromètre des droits des malades – Rapport d'étude* ; Collectif Inter-associatif Sur la Santé National ; Mars 2011
- *La démographie médicale à l'échelle des bassins de vie en région Champagne-Ardenne – Situation au 1^{er} juin 2011* ; Conseil national de l'Ordre des Médecins
- *Etude IPSOS ASIP Santé – DMP Baromètre de notoriété et d'image* – Mars 2012
- www.ordre.pharmacien.fr

LEXIQUE

Redressement : Lorsque la structure d'un échantillon enquêté ne correspond pas à la structure de la population mère, un redressement consiste à attribuer à chaque individu un poids destiné à contrebalancer l'effet de la sur-représentation ou de la sous-représentation de certains groupes dans l'échantillon.

Tris à plat : Le tri à plat d'une enquête permet d'évaluer, pour l'ensemble de l'échantillon, combien de personnes ont répondu aux différentes modalités des questions posées. C'est une première étape dans l'agrégation des résultats.

Tri croisé : Le tri croisé analyse la nature de la liaison entre deux variables.

Test de du Khi 2 : Ce test s'applique aux tris croisés, il mesure le degré d'indépendance entre deux variables.

Le Khi 2 est la somme des écarts entre les valeurs réelles et les valeurs théoriques du tri croisé. La valeur théorique équivaut à la valeur du sous - échantillon s'il avait répondu de la même manière que l'échantillon global (c'est-à-dire s'il n'y avait pas de différences significatives). Une table de distribution théorique du Khi 2 indique le seuil minimum au dessus duquel les différences sont significatives.

QUESTIONNAIRE

NOTRE SANTE DEMAIN AVEC LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

OBSERVATOIRE DES FAMILLES – Questionnaire « Notre santé demain avec les nouvelles technologies »

Partie 1 : la gestion actuelle de votre santé

Q1 – Quand vous êtes face à un problème de santé non vital, pour vous, quelle est votre réaction ? (1 réponse par ligne) :

	Très souvent	Assez souvent	Assez rarement	Jamais
Vous vous soignez vous-même pendant quelques jours				
Vous en parlez à une personne de votre entourage				
Vous cherchez des informations sur des ouvrages spécialisés				
Vous consultez un site internet « Santé »				
Vous consultez aussitôt un professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmière...)				
Vous allez aux urgences				
Autre, précisez :				

Q2 – Pour consulter votre médecin généraliste/ référent, rencontrez-vous les difficultés suivantes ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Délai d'attente trop long pour avoir un rendez-vous		
Distance trop importante pour vous y rendre		
Trouver un moyen de transport pour vous y rendre		
Coût trop élevé		

Q3 – Pour consulter un spécialiste, quelles difficultés rencontrez-vous ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Délai d'attente trop long pour avoir un rendez-vous		
Distance trop importante pour vous y rendre		
Trouver un moyen de transport pour vous y rendre		
Coût trop élevé		

Q4 – Si vous consultez des sites internet de santé, que regardez-vous en priorité : (1 réponse par ligne)

Si vous n'en consultez pas, passez à Q 7.

	OUI	NON
Des informations générales sur la santé, le bien être		
Des articles concernant un problème de santé particulier		
Des forums d'internautes avec leurs commentaires		
Autre, précisez :		

Q5 – Pourquoi consultez-vous ces sites ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Pour m'instruire		
Pour chercher de l'information sur une pathologie qui me concerne, moi, ou un proche		
Pour préparer mon entretien avec mon médecin avant la consultation		
Pour mieux comprendre ce que m'a dit mon médecin		
Pour échanger avec d'autres personnes qui se posent les mêmes questions que moi		
Par simple curiosité		
Autre, précisez :		

Q6 – Les réponses trouvées vous ont-elles incité à consulter votre médecin ? (cocher la réponse qui convient) :

OUI NON

SI OUI pourquoi ?

Q7 – Achetez-vous sur internet ? (1 réponse par ligne) :

	jamais	1 à 2 fois par an	1 à 2 fois par mois	Plus fréquemment
Des produits de para pharmacie (crème...)				
Des médicaments				
Des appareillages (optique, orthopédie...)				

Q8 – La conservation, le rangement de vos documents liés à la santé sont-ils compliqués pour : (1 réponse par ligne)

	OUI	NON
Le carnet de santé		
Les ordonnances		
Les radios		
Les résultats d'examens		
Les feuilles de remboursement		

Q9 – Seriez-vous d'accord pour que vos documents de santé « papier » soient remplacés par un support informatique ? OUI NON

Si OUI, passer à Q 11

Q10 – Si NON, pourquoi ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Il n'y a pas d'autre moyen approprié que le papier		
Vous ne faites pas confiance à d'autres moyens que le papier		
Autre, préciser :		

Q11 -Le carnet de santé de l'enfant est remis aux parents à la naissance de chaque enfant ; parents et médecins y mentionnent des informations : taille, date des vaccins, traitements, hospitalisation... En tant que parent, que pensez-vous de ce carnet de santé (cochez la case correspondante) :
 Tout à fait utile utile pas très utile pas du tout utile

Q12 – Seriez-vous d'accord pour que ces renseignements soient disponibles par vous ou votre médecin « en ligne », sur internet (cochez la case qui convient) : OUI NON Ne sait pas

Partie 2 - De nouveaux outils sont déjà en place pour l'organisation de la santé, le suivi des patients , ex . la carte vitale .

Q13- Avez-vous déjà entendu parler du Dossier Médical Personnel –DMP - ? (cocher la case qui convient) : OUI NON

Q14 – Avez-vous été sollicité(e) pour l'ouverture de votre Dossier Médical Personnel ,DMP ? (cocher la case qui convient) : OUI NON

Le DMP -Dossier Médical Personnel (loi de 2004) - contient des informations personnelles de santé (traitements, analyses, compte rendu d'opération...) . Il est informatisé et doit faciliter la coordination des soins du patient ; il est créé avec le consentement du patient.

Q15 – Personnellement , souhaiteriez- vous que ces informations soient accessibles (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Aux professionnels de santé que vous seul(e) avez autorisés		
Aux services d'urgence		
Aux médecins de l'hôpital		
Aux médecins du travail		
Aux médecins des assurances		
Aux médecins de la sécurité sociale		
A d'autres , précisez :		

Q16 – Cette mise à disposition d'informations personnelles pour divers professionnels de santé qui vous suivent vous pose-t-elle question ?
 OUI NON Si NON , Passer à Q 18

Q17 – Si OUI , quelles sont les raisons qui vous font craindre cette mise à disposition ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Le respect de la confidentialité		
La sécurité des informations enregistrées		
Tout le monde connaît l'historique de ma santé		
L'utilisation au quotidien		
Les moyens d'y accéder		

Q18 – Quelles sont les raisons qui vous font apprécier cette mise à disposition ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Etre mieux soigné		
Gain de temps		
Meilleure efficacité		
Avoir l'historique de mes soins (de ma santé)		
Ne plus craindre de perdre ces informations		

Q19 –Avec le DMP, pensez-vous utile de pouvoir consulter vous-même ces informations (cocher la case qui convient) : OUI NON

Q20 – Avec le DMP, pensez-vous utile d'inscrire vous-même des informations ? (cocher la case qui convient) : OUI NON

Q21 – Connaissez-vous le Dossier Pharmaceutique - le D.P ? (cocher la case qui convient) : OUI NON

Q22 – Avez-vous été sollicité par un pharmacien pour ouvrir votre DP ? (cocher la case qui convient) : OUI NON

Le dossier pharmaceutique est autorisé depuis fin 2008 ; il permet de suivre les prescriptions données à un malade sur les 4 derniers mois et ce, entre les 20 000 officines reliées au dispositif, évitant ainsi les interactions indésirables entre médicaments. Ce dossier est créé avec le consentement préalable du patient.

Q 23 - Connaissez-vous le site de l'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale : ameli.fr ? (cocher la case qui convient) :

OUI NON Si NON, passer à Q 25

Q24 – Si OUI , combien de fois l'utilisez – vous par an : / an

Si vous ne l'utilisez jamais, pourquoi ? (1 réponse par ligne) :

	OUI	NON
Pas concerné par le régime général		
Ne sait pas à quoi il sert		
Autre , précisez :		

Q 25- Pensez-vous que les nouvelles technologies de l'information vont permettre de (1 réponse par ligne):

	Oui	NON	Ne sait pas
Améliorer la prise en charge (plus rapidement)			
Offrir plus de sécurité			
Etre mieux soigné			
Rester à domicile			
Etre soigné près de chez moi			
Avoir accès à des spécialistes qui ne sont pas présents dans notre région			
Mieux coordonner l'action des professionnels de santé			
Faire des économies au système de santé en ne mettant pas de médecins près de chez vous			

Q26- Pensez-vous que ces technologies risquent de (1 réponse par ligne):

	OUI	NON	Ne sait pas
Déshumaniser la relation patient / médecin			
Déresponsabiliser les professionnels de santé			
Transférer sur le patient des responsabilités qu'il ne souhaite pas assumer			

Q 27 – Avez-vous déjà entendu parler de (1 réponse par ligne):

	OUI	NON
Télé médecine, téléconsultation		
Télésanté		
e.santé		

Q 28 – Seriez- vous intéressé(e) pour tester des pratiques alliant santé et nouvelles technologies (ex. suivi d'un traitement régulier, suivi santé d'un proche, consultation à distance...): OUI NON Ne sait pas
 Si NON, pourquoi ? :

Q 29 - Avez-vous accès à internet ? OUI NON

Q 30 - Savez-vous : (1 réponse par ligne)

	OUI	NON
Utiliser un ordinateur		
Lire un message électronique (= mail, courriel)		
Envoyer un message électronique		
Envoyer une pièce jointe avec un message		
Utiliser une imprimante		
Utiliser un scanner (appareil qui permet de photocopier un document pour le transmettre par internet)		
Utiliser une webcam (caméra branchée à l'ordinateur qui permet de communiquer visuellement par internet)		
Utiliser une clef USB (dispositif de sauvegarde rapide se branchant sur l'ordinateur, ayant la forme d'une clef)		

Partie 3 : Renseignements techniques

Pour mieux exploiter les réponses qui nous seront envoyées, merci de bien vouloir compléter ce qui suit.

Commune d'habitation _____ Code postal _____

• Combien de temps vous faut-il pour rejoindre , avec vos moyens habituels (1 réponse par ligne) :

	Moins de 10 min	Entre 11 et 20 min	Entre 21 et 30 min	Entre 31 et 45min	Plus de 45 min
Le cabinet médical le plus proche					
La pharmacie la plus proche					
Le cabinet infirmier le plus proche					
Le cabinet de kinésithérapeute le plus proche					
L'hôpital le plus proche					

- Nombre d'enfants à votre charge : ____ et leur année de naissance ____ , ____ , ____ , ____ , ____ , ____ , ____
- Dans quelle fourchette se situent les revenus mensuels de votre foyer (prendre en compte toutes les rentrées d'argent) :

Moins de 650 € de 650 à 1000 € de 1 001 à 1 500 € de 1 501 à 2 500 € plus de 2 500 € ne sait pas

• Y a-t-il dans votre foyer une personne qui suit un traitement médical régulier (réponse facultative) ? OUI NON

• Renseignements vous concernant ainsi que votre conjoint :

<u>VOUS</u>	<u>Votre conjoint (si en couple)</u>
Sexe : (1) <input type="checkbox"/> Homme (2) <input type="checkbox"/> Femme	(1) <input type="checkbox"/> Homme (2) <input type="checkbox"/> Femme
Année de naissance :	
Travaillez vous ? (1) <input type="checkbox"/> OUI (2) <input type="checkbox"/> NON	(1) <input type="checkbox"/> OUI (2) <input type="checkbox"/> NON
◆ Si OUI :	
Profession : _____	_____
CSP : (1) <input type="checkbox"/> Agriculteur (2) <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise (3) <input type="checkbox"/> Profession libérale (4) <input type="checkbox"/> Cadre, ingénieur, professeur (5) <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire, technicien, instituteur (6) <input type="checkbox"/> Employé (7) <input type="checkbox"/> Ouvrier	(1) <input type="checkbox"/> Agriculteur (2) <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise (3) <input type="checkbox"/> Profession libérale (4) <input type="checkbox"/> Cadre, ingénieur, professeur (5) <input type="checkbox"/> Prof. intermédiaire, technicien, instituteur (6) <input type="checkbox"/> Employé (7) <input type="checkbox"/> Ouvrier
◆ Si NON :	
(1) <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi (4) <input type="checkbox"/> Etudiant (2) <input type="checkbox"/> Retraité (5) <input type="checkbox"/> Au foyer (3) <input type="checkbox"/> Maladie, handicap (6) <input type="checkbox"/> Autres cas	(1) <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi (4) <input type="checkbox"/> Etudiant (2) <input type="checkbox"/> Retraité (5) <input type="checkbox"/> Au foyer (3) <input type="checkbox"/> Maladie, handicap (6) <input type="checkbox"/> Autres cas

Nous vous remercions du temps que vous avez eu la gentillesse de nous